TABLOÏD SPORTS

REVERS DE 4-3 À DETROIT

LE CANADIEN LAISSE FILER LA VICTOIRE

pages 2, 3 et 4

ESSO

CARTES DE CRÉDIT: ESSO EXIGERA DES INTÉRÊTS DE 27%

page C 1

25 cents MONTRÉAL, VENDREDI 4 DÉCEMBRE 1981, 97e ANNÉE, no 287, 68 PAGES, 4 CAHIERS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

Sears
vous en avez pour votre argent...et plus

60 DÉTENUS SANS «LOGIS», CHAQUE SEMAINE

LES PÉNITENCIERS SONT SURPEUPLÉS

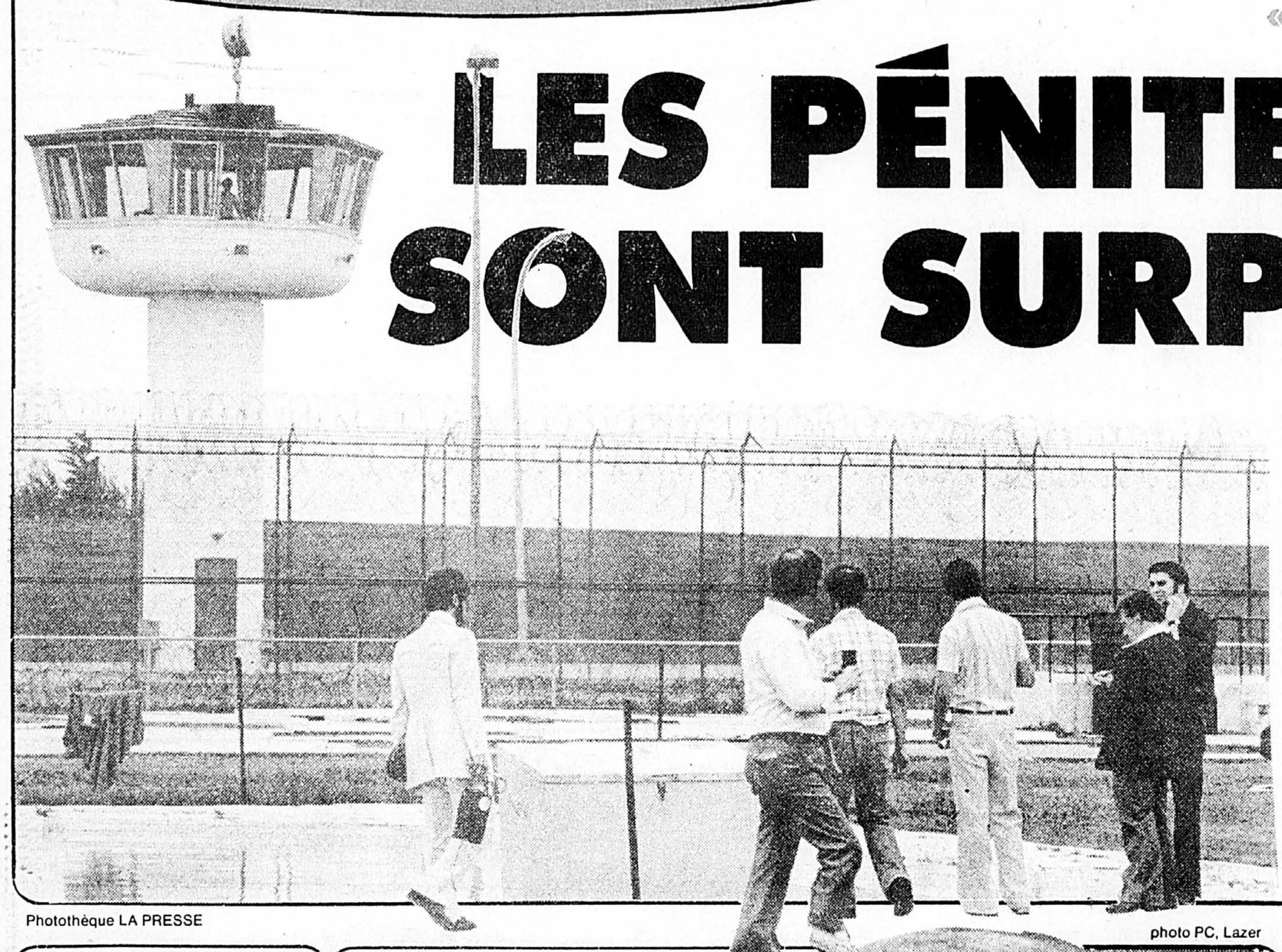

Photothèque LA PRESSE

■ **Devant le catastrophique surpeuplement des pénitenciers fédéraux du Québec, les autorités ont décidé d'exercer des pressions auprès de la Commission des libérations conditionnelles pour qu'un plus grand nombre de détenus bénéficient des programmes de réhabilitation externes.**

page A 3

TRUDEAU SONGE À RESTER EN POLITIQUE POUR LIVRER UNE DERNIÈRE GUERRE AU PQ

page A 8

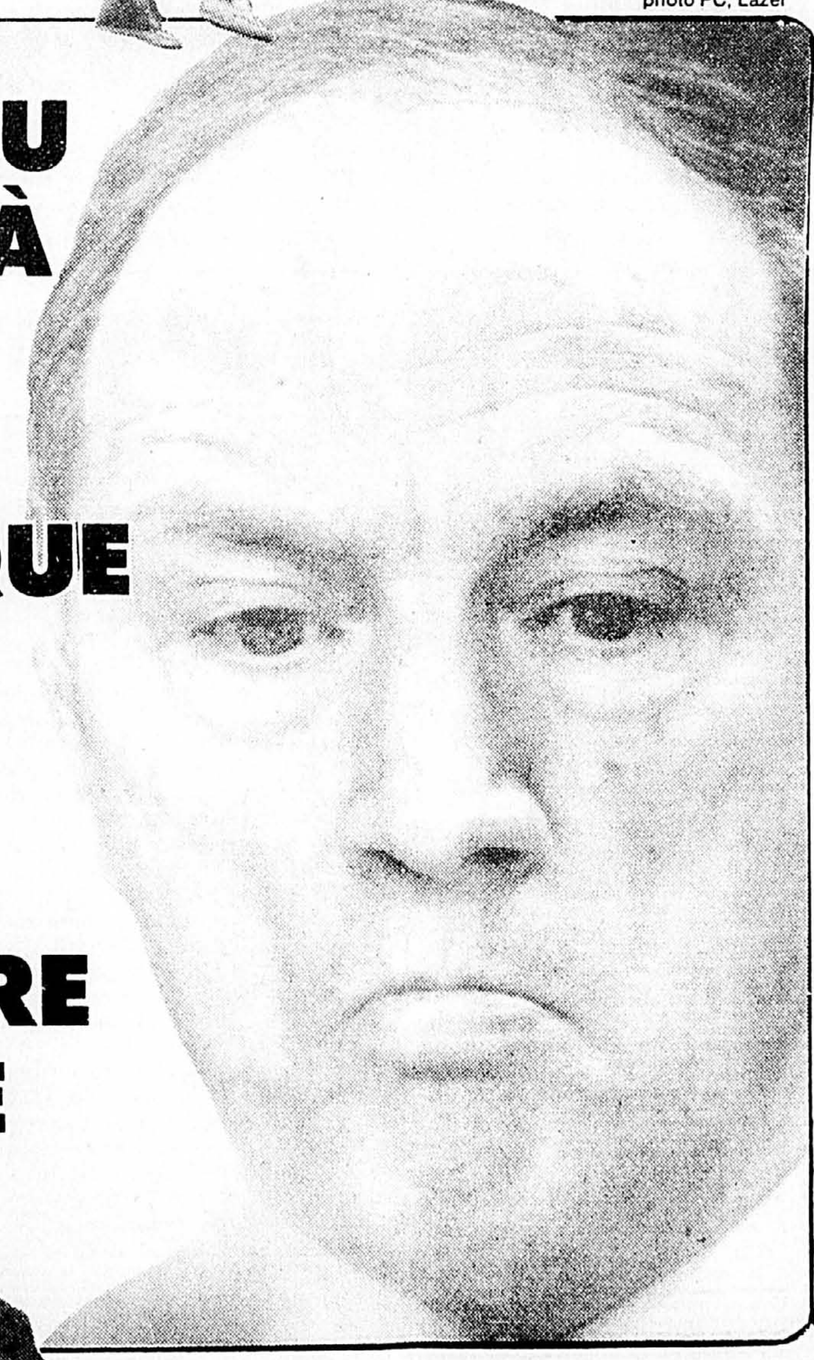

Photothèque LA PRESSE

LE MONDE

WALDHEIM SE RETIRE DU SCRUTIN

■ **Le secrétaire de l'ONU veut ainsi aider à briser l'impasse sur sa réélection due au veto chinois. Mais il n'est pas écarté pour autant. Le Conseil de sécurité étudie diverses options.**

page B 6

photo UPI

SOMMAIRE

Annonces classées: C 8 à C 14
Arts et spectacles:
— Informations: B 11 à B 16
Carrières et professions: C 7
Décès, naissances, etc.: C 15
Économie: C 1 à C 7
Éditorial: A 6
Êtes-vous observateur?: C 12
FEUILLETON: C 9
Horoscope: C 10
Le monde: B 6
Météo: A 2
Mots croisés: C 11
Mot mystère: C 11
Quoi faire aujourd'hui: B 10
Télé-câble: B 11
Télévision: B 11, B 16
— Horaires: B 10
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: B 1 à B 5

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18

PROJET DE LOI EN FÉVRIER

BISAILLON PROPOSERA LE SERVICE OBLIGATOIRE POUR LES JEUNES SANS EMPLOI

page A 4

Photothèque LA PRESSE

ÉDITO

UN ÉVÉNEMENT HISTORIQUE MAIS PEU EXALTANT

PAR MARCEL ADAM

page A 6

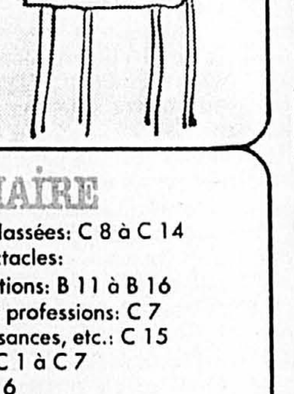

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général:
un mode d'épargne
supérieur
où chacun trouve son avantage.

15 1/4%
Intérêts versés annuellement. Période de 1 an. Dépôt minimum 500$.
D'autres certificats à des taux différents sont offerts pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Taux sujets à confirmation.

Demandez le poste 2000
Montréal 909, boul. Dorchester ouest 866-9641
Outremont 1, Vincent d'Indy 739-3265
Vous pouvez obtenir notre dépliant et notre carte de taux dans nos succursales de courtage immobilier.

TRUST GENERAL
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES

Les Proprios unis demandent à Lévesque d'intervenir

■ Les Proprios unis de Montréal ont adressé, hier, une lettre au premier ministre du Québec, lui demandant de faire adopter une loi qui obligerait les institutions prêteuses à réajuster mensuellement les taux d'intérêt hypothécaires en fonction du taux courant et du «prime rate» des banques. De cette

FLORIAN BERNARD

manière, les proprios ne seraient plus forcés de payer durant des années des taux exhorbitants tout simplement parce qu'ils ont dû négocier des emprunts en périodes de grande inflation.

Le président des Proprios unis, M. Germain Geffard, signale dans sa requête que cette mesure est urgente puisque, selon lui, plusieurs petits propriétaires — et des plus gros — risquent la faillite à court terme en raison de la flambée récente des taux d'intérêt hypothécaires. Ceux qui ont dû emprunter au cours des derniers mois sont maintenant aux prises avec des taux qui varient entre 17 et 22%, et cette situation durera des années.

Les Proprios Unis, en assemblée générale, ont également adopté une résolution demandant que les formulaires TP6 de l'impôt soient supprimés. Il serait beaucoup plus facile, selon les proprios, de demander aux contribuables d'inscrire dans leur déclaration au fisc le prix du loyer. Seule une minorité de citoyens, notamment les assistés sociaux et les personnes âgées ont droit à des allègements à ce chapître, d'où la futilité, selon les proprios, d'une formule TP6 universelle qui entraîne un coût administratif mensuel d'environ $2 pour chaque logement.

Les Proprios Unis de Montréal tiendront une assemblée spéciale de leurs membres, le 9 décembre prochain, à 20 heures, au 100 est de la rue Sauvé. Ils y invitent tous les propriétaires, qu'ils soient membres ou non de leur groupement.

Les profs d'université tiendront leurs propres «États généraux»

■ Les professeurs d'universités québécoises tiendront leur propre consultation sur l'avenir de ces institutions, télescopant les ateliers que dirige présentement le ministre Camille Laurin sur le sujet. Ils en boycotteront aujourd'hui la troisième édition, parce que les dés en sont pipés selon eux.

MARIO FONTAINE

«Nous en sommes venus à la conclusion que le ministre ne nous entend pas. Il n'entend pas nos questions. En tout ca, il refuse d'y répondre», de déclarer hier Marie-André Bertrand, présidente de la FAPUQ (Fédération des associations de professeurs des universités du Québec).

Aussi trois associations d'universitaires — la FAPUQ, la FNEQ (CSN) et la FEQ (CEQ) — ont-elles unies leurs forces pour organiser, fin janvier début février, un grand colloque, une sorte de sommet de l'université québécoise. Le but: dégager des consensus sur ses grands objectifs et dessiner une politique des universités.

«Nous pensons que ces «États généraux» permettront d'engager un véritable débat dans les universités. Ce que prétendait faire le ministre dans ses ateliers, nous comptons le réaliser et y arriver dans cette rencontre organisée conjointement par tous les professeurs d'université du Québec», croit Mme Bertrand.

Ceux-ci comptent y inviter les étudiants et n'excluent pas non plus la présence des administrateurs d'universités et même de représentants du gouvernement. Des ateliers très semblables à ceux auxquels ils refusent aujourd'hui de participer en somme, sauf qu'ils ne seront pas fondés sur la duperie, de prétendre un porte-parole syndical.

Les professeurs ne se présenteront donc pas à la réunion que préside aujourd'hui le ministre de l'Education, même si elle porte sur la vie professorale dans les universités. Ils se contenteront de rédiger un mémoire là-dessus au cours des prochains jours. Leur absence enlève beaucoup de leur pertinence aux travaux d'aujourd'hui, surtout que les étudiants pourraient lever le camp à leur tour, laissant M. Laurin et les recteurs seuls à seuls.

Selon le président de la FNEQ, les rencontres du ministre relèvent de la fumisterie. «Le véritable objectif du ministre est de contester les conventions collectives signées qu'il voudrait bien réouvrir pour y insérer le couteau des coupures budgétaires. Il ne saurait être question de nous prêter à une telle mascarade», affirme M. Claude Gauthier.

Les professeurs reconnaissent que des économies pourraient se faire çà et là dans les universités, au niveau des administrateurs notamment, mais contestent l'ampleur et la rapidité des coupures budgétaires que le gouvernement entend y réaliser. Ils appréhendent que Québec se serve d'eux comme cobayes, qu'il tente de mettre les universités au pas pour mieux mater ses propres employés lorsque viendra la négociation des secteurs public et parapublic.

Selon le ministère de l'Education, un professeur d'université gagne $47,000 en moyenne cette année, soit un traitement supérieur à celui d'un professeur d'Ontario. Toujours en moyenne, la charge de cours se situe à 6,6 heures par semaine au Québec, 25 p. cent de moins que dans le reste du Canada. D'où de nombreuses et récentes attaques de membres du cabinet contre les hauts salaires et le manque de productivité des professeurs québécois par rapport à leur vis-à-vis du Canada anglais et des Etats-Unis.

Durant toute la journée d'hier et d'aujourd'hui, des enseignants et des étudiants de l'Université de Montréal ont modifié leurs contenus de cours pour étudier l'effet des restrictions budgétaires sur eux et sur les façons de les contrer. Le syndicat des professeurs n'a toutefois pas voulu dévoiler de chiffres précis quant au succès de ces «journées d'étude».

MÊME SI LE CAUTIONNEMENT A ÉTÉ FIXÉ À $13,000

Les quatre Québécoises n'ont pas encore été libérées

■ GUATEMALA — Le montant total du cautionnement imposé aux quatre Québécoises pour qu'elles retrouvent leur liberté provisoire d'ici à ce que le juge ait rendu son verdict sur leur culpabilité ou non, a été fixé à $13,000.

Mmes Monique Magown, Lise Francoeur, Simone Bédard doivent respectivement débourser

MICHEL GIRARD
(Envoyé spécial de LA PRESSE)

$3,000, tandis que Mme Diana Werminlinger doit payer une somme de $4,000 en raison d'un chef d'accusation plus important dans son cas.

À cause du système judiciaire en vigueur au Guatemala où toute demande de libération sous cautionnement dans une cause de nature criminelle doit obligatoirement franchir trois niveaux (cour pénale, cour d'appel et cour suprême) avant d'être acceptée, il se peut que les quatre femmes ne puissent être libérées que lundi prochain au lieu de ce matin.

Chose certaine, selon les deux avocats guatémaltèques chargés de les défendre, il ne fait aucun doute que leur libération sous cautionnement sera accepté. Ce n'est qu'une question de temps.

Faute d'avoir pu obtenir les explications requises sur le genre de système judiciaire en vigueur au Guatemala, les médias canadiens se sont perdus dans la confusion la plus totale lorsqu'il s'agissait de rapporter la nature exacte de cette affaire judiciaire.

Cette confusion est due au fait que le Canada fonctionne selon le système pénal britannique, c'est-à-dire que dans une cause judiciaire donnée, une personne est présumément innocente jusqu'au moment où on prouve qu'elle est coupable. Le Guatemala, pour sa part, a un système judiciaire basé sur le code Napoléon, c'est-à-dire qu'une personne dans une cause donnée est présumément coupable jusqu'au moment où elle prouve son innocence.

Donc les quatre femmes, en vertu du système judiciaire du Guatemala, ont été déclarées présumément coupables des charges qui pèsent contre elles et cela va perdurer tant et aussi longtemps que le juge saisi de leur affaire ne les aura pas déclarées innocentes à la fin du procès.

Et c'est la situation à l'heure actuelle: le juge n'a pas encore rendu son verdict dans cette affaire.

Dans cette affaire judiciaire, seules certaines procédures légales effectuées par l'avocat-notaire guatémaltèque sont présumément non conformes aux exigences des lois du Guatemala dans le cas d'une adoption internationale.

La cour pénale du Guatemala n'a rien eu à reprocher aux procédures légales qui ont été préparées par l'avocat montréalais Jean Francoeur.

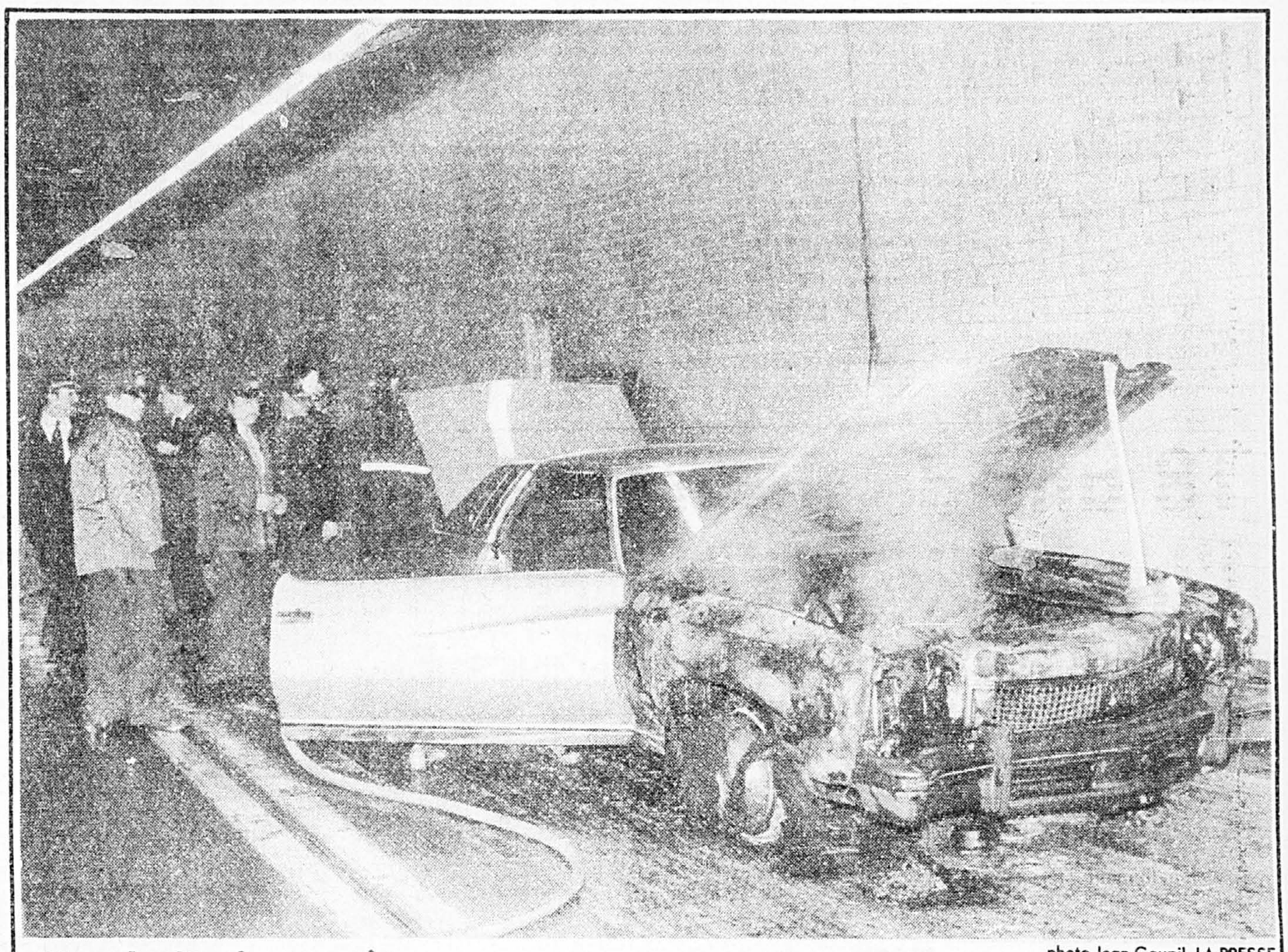

photo Jean Goupil, LA PRESSE

Une boîte à surprise

Une catastrophe a été évitée de justesse hier soir dans le tunnel Ville-Marie, lorsqu'une automobile qui, à la surprise des pompiers, transportait deux bonbonnes de gaz acétylène, a pris feu. Les pompiers ont déclaré qu'ils aimaient mieux ne pas songer à ce qui serait arrivé si les bonbonnes avaient explosé. Les policiers recherchent le chauffeur de l'automobile qui a pris la fuite.

Le budget de Montréal: une opération de relations publiques, estime le RCM

Michael Fainstat

■ Pour le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) le budget 1982 de la Ville de Montréal présenté la semaine dernière par l'administration Drapeau-Lamarre n'est rien de moins qu'une opération de relations publiques.

YVON LABERGE

Selon le conseiller Michael Fainstat (seul représentant du RCM à l'Hôtel de ville), le tandem Drapeau-Lamarre n'a pas pu traduire en gestes budgétaires concrets sa priorité de faire de 1982 l'année du développement industriel à Montréal.

Le RCM appuie cet avancé en relevant que, du budget de $1,1 milliard, l'équipe Drapeau-Lamarre ne consacre que $6,372 à la promotion générale du développement économique de Montréal en 1982.

«Comment pouvons-nous prendre au sérieux tous les discours, tous les scénarios et toutes les stratégies quand nous mettons le doigt sur la faramineuse somme de $1,6 million au chapitre du développement économique comme tel?», se demande le conseiller Fainstat qui voit l'accroissement de l'appareil bureaucratique au détriment des services d'exécution comme «le seul véritable développement que l'on puisse identifier dans le budget 1982».

Et cet appareil bureaucratique, estime le RCM à partir des chiffres fournis dans les précédents budgets de l'administration Drapeau-Lamarre, s'est accru de 3 pour cent depuis 1978 alors que les effectifs des services d'exécution ont diminué de 17 pour cent de 1978 à ce jour: les services d'administration comptaient en effet 2,696 employés en 1978 contre 2,780 en 1982 cependant qu'en 1978 les services d'exécution employaient 12,515 personnes contre 10,381 en 1982.

Par ailleurs, le RCM estime encore que la priorité que s'était donné l'administration Drapeau-Lamarre depuis 1978 d'alléger le fardeau fiscal des contribuables se traduit plutôt par une augmentation de ce même fardeau.

«Chaque année l'administration nous dit qu'il y a allégement du fardeau fiscal et chaque année les petits propriétaires doivent augmenter considérablement leur contribution à la Ville. Cette année encore, la fiction est de mise», affirme M. Fainstat, faisant allusion à la diminution du taux d'imposition générale contrée par les hausses de la valeur au rôle des propriétés.

Quant au chapitre du budget traitant du développement et du rajeunissement du stock immobilier, le RCM se demande à qui peut bien profiter cette priorité de l'administration Drapeau-Lamarre puisque, notamment, l'Opération 10,000 logements s'adresse aux personnes dont le revenu est supérieur à $50,000 et qu'en même temps l'administration diminue le nombre d'unités de logement qui seront construits pour les personnes à faible revenu.

«Et quand on regarde de près l'argent consacré à ce poste budgétaire qu'est le développement et la rajeunissement du stock immobilier, il y soit une diminution des montants, soit une augmentation à ce point minime qu'elle devient ridicule lorsque mise en rapport avec les taux d'inflation», affirme encore le conseiller du RCM.

Traitant de la qualité de la vie des Montréalais, M. Fainstat voit dans ce thème un exercice de «pétage» de bretelles. «Les responsables de la rédaction du chapitre consacré à ce thème dans le cahier dit d'information qui accompagne le budget sont bien inspirés. Tout comme eux nous croyon qu'il fait bon vivre à Montréal malgré l'administration Drapeau-Lamarre.»

Et le RCM de citer en exemples les fermetures de 63 locaux de loisirs depuis 1978, 140 patinoires extérieures depuis la même année et la diminution des effectifs dans les secteurs des sports-loisirs et de la culture, cependant qu'en 1981 l'administration consacrait $5,3 millions pour l'entretien et la rénovation des espaces verts contre $4,9 millions dans le budget 1982.

Au chapitre de la sécurité publique, estime le conseiller Fainstat, c'est encore pire: 254 policiers de moins en 1981 et le budget du Conseil de sécurité publique de la CUM, dirigé par Yvon Lamarre, président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, prévoit une autre réduction de 212 policiers en 1982.

«Quel sera alors l'effet de ces coupures sur la qualité de vie des Montréalais lorsqu'on sait qu'il y a augmentation de la criminalité à Montréal», interroge M. Fainstat.

Même réaction du RCM devant les copupures d'effectif au Service d'incendie de Montréal qui comptait en 1978 2,466 pompiers contre 2,238 en 1982, ce qui fait dire au conseiller du RCM que les Montréalais doivent prendre au sérieux les plaintes du syndicat des pompiers quand il affirme qu'il y a pénurie de pompiers lorsqu'un incendie majeur se déclare.

Finalement, le service de la dette de la Ville de Montréal, avec ses $216 millions en 1982, est plus élevé que les sommes allouées à la protection policière ($132,9 millions) et la sécurité contre l'incendie ($83,2 millions).

Quant à la taxe olympique, soutient le RCM, elle atteint un sommet jamais égalé depuis 1977 puisque les Montréalais devront débourser $40,4 millions pour «les folies de 1976». Ce qui revient à dire, prétend le RCM, que les Montréalais auront payé plus de $600 millions en capital et intérêts pour leur tranche du déficit olympique estimé en 1976 à $216 millions.

Enfin, rappelons que c'est ce soir à 20h00 que le conseil municipal entreprendra l'étude du budget déposé la semaine dernière par le président du Comité exécutif.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: −4 Max.: −1
À MONTRÉAL: Nuageux avec possibilité de neige fondante ou pluie
DEMAIN: Peu de changement:

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−5	2	Nuageux, faible neige
Outaouais	−4	−1	Nuageux, poss. neige
Laurentides	−4	−1	Nuageux, aver. neige
Cantons de l'Est	−1	0	Nuage, pluie ou neige
Mauricie	−5	−1	Nuageux, neige
Québec	−4	0	Nuageux, neige
Lac-Saint-Jean	−5	−1	Nuageux, neige
Rimouski	−1	0	Neige fondante, vents
Gaspésie	−1	0	" " "
Baie-Comeau	−1	0	" " "
Sept-Iles	−1	0	" " "

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	9	5	Averses
Edmonton	−6	1	Nuageux
Regina	−14	−3	Part. nuageux
Winnipeg	−14	−6	Ensoleillé
Toronto	−1	1	Nuageux
Fredericton	3	4	Averses
Halifax	7	8	Averses
Charlottetown	5	6	Averses
Saint-Jean	3	6	Bruine

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	3	8	Nlle-Orléans	6	18
Buffalo	2	6	Pittsburgh	0	13
Chicago	−8	1	San Francisco	8	13
Miami	21	30	Washington	8	13
New York	7	12			

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	1	7	Madrid	1	15
Athènes	10	18	Moscou	1	2
Acapulco	23	33	Mexico	10	22
Berlin	−1	3	Oslo	4	7
Bruxelles	0	9	Paris	5	6
Buenos Aires	10	22	Rome	4	11
Copenhague	0	2	Séoul	2	11
Genève	1	5	Stockholm	−2	2
Hong Kong	11	16	Tokyo	2	10
Le Caire	10	21	Trinidad	26	37
Lisbonne	10	18	Vienne	−1	7
Londres	6	11			

La Quotidienne

Tirage d'hier
852

Accident aux écluses de Beauharnois

■ (PC) — Les écluses de Beauharnois ont été lourdement endommagées hier par le cargo Irenes Diamond qui a brisé ses câbles d'amarrage en faisant son entrée.

Il n'y a pas eu de blessés. Selon un porte-parole des services de la voie maritime, M. Marcel Chevalier, le navire et un pont ferroviaire rarement utilisé ont également subi des dégâts.

Le trafic fluvial a été retardé pendant quatre heures le temps de remorquer le cargo, qui n'avait pas de cargaison, et qui doit par la suite se rendre à Contrecoeur.

Malgré les dégâts, les écluses fonctionnent a conclu M. Chevalier.

Beauharnois est située à quelque 45 kilomètres au sud-ouest de Montréal.

Davantage de libérations conditionnelles pour faire place aux nouveaux condamnés

Les unités pénitentiaires fédérales du Québec sont remplies à craquer. Les autorités ne savent plus où loger les gens qui leur arrivent chaque semaine. Des anglophones et allophones, deux cents environ, seront transférés au cours des prochains mois en Ontario et dans les Maritimes. Les autorités du Québec font pour leur part des pressions auprès de la Commission des libérations conditionnelles pour que de plus en plus de détenus jouissent des programmes de réhabilitation à l'extérieur des pénitenciers.

ANDRÉ PEPIN

On compte environ 2,825 places dans l'ensemble des centres de détention au Québec. L'an dernier, lorsque 1,000 détenus quittaient les lieux, 1,200 autres attendaient leur place.

M. Jean-Paul Dugas, le directeur régional des pénitenciers pour le Québec, responsable de l'administration de toutes les unités de détention qui reçoivent des gens devant purger plus de deux ans de bagne, a demandé aux commissaires des libérations conditionnelles d'accorder davantage de libérations aux détenus en voie de réhabilitation. «Les commissaires tentent, par tous les moyens, de nous aider à solutionner le problème, mais il faut des mois pour appliquer les programmes de libération. Entre-temps, il nous faut respecter la directive fédérale qui nous demande de transférer les détenus anglophones dans d'autres centres, ailleurs au pays,» a expliqué à LA PRESSE hier un porte-parole des pénitenciers, M. Patrick Altimas.

Nombreuses sentences

Le problème auquel sont confrontées les autorités pénitentiaires est le suivant: chaque semaine, entre 40 et 60 détenus leur sont référés, mais il n'y a pas de place dans les cellules pour autant de gens. Il faut que des prisonniers partent ou soient libérés d'une façon quelconque. Des données disponibles nous donnent un exemple: d'octobre 1980 à mai 1981, 978 détenus ont quitté les centres de détention, alors que 1,205 nouveaux étaient admis. Ce «déficit» de plus de 200 personnes ne fait que s'accroître chaque semaine, d'où la décision du Solliciteur général d'ordonner le transfert de certains détenus dans d'autres centres de détention en Ontario et dans les Maritimes qui, eux, peuvent recevoir actuellement un surplus de clientèle.

Les autorités pénitentiaires ont pensé transférer les anglophones et allophones pour leur permettre de se retrouver avec des gens avec qui ils pourront au moins échanger: «Il ne s'agit pas de punir des gens. Nous tentons de trouver une solution temporaire qui puisse s'appliquer avec le moins de problèmes possible. Les détenus qui partiront pourront revenir, à leur demande, si nous pouvons éventuellement les accueillir», a expliqué M. Altimas.

Les choisis

Ce ne sont pas tous les anglophones qui se trouvent actuellement en prison au Québec qui iront purger la fin de leur sentence dans d'autres provinces. Seulement ceux qui viennent de recevoir leur sentence ou qui attendent d'être logés quelque part seront touchés. La direction régionale promet par ailleurs d'étudier les cas particuliers pour éviter que des détenus anglophones du Québec soient séparés de leur famille. Toutefois, si la situation l'exige, ils devront purger leur sentence ailleurs puisque la directive est là. «Nous tenterons, dans les circonstances, d'être humains, mais nous devons prendre les mesures qui s'imposeront,» a précisé le porte-parole des pénitenciers, qui faisait ainsi allusion au détenu touché par cette mesure et dont LA PRESSE faisait état hier. Un anglophone de l'ouest de Montréal est en effet menacé d'être séparé de sa famille par cette mesure.

La façon de procéder pour choisir ceux qui devront partir est la suivante: chaque semaine, des individus sont jugés par les tribunaux; ils reçoivent leur sentence qui les amène au Centre de réception, à Sainte-Anne - des - Plaines. A cet endroit, 119 cellules sont habituellement disponibles. Toutefois, près de deux cents détenus en attente doivent être placés quelque part. Ce sera donc parmi eux, et parmi eux seulement, que seront choisis ceux qui devront partir au cours des prochains mois.

Les libérations conditionnelles

Pour remédier à la situation dans un avenir rapproché, les autorités pénitentaires réclament de la Commission des libérations que plus de détenus puissent être libérés sur parole. Actuellement, les centres reçoivent 976 personnes dans les unités à sécurité maximum, 1,456 à sécurité médium, 255 à sécurité minimum et 138 vivent dans des maisons de transition. Ce sera dans ces deux catégories de centre que la commission, si elle le juge à propos, pourra libérer plus de détenus au cours des prochains mois pour faire de la place au quelque 60 nouveaux sentenciés qui arrivent chaque semaine.

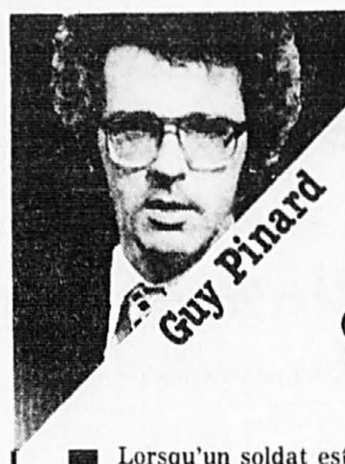

Unanimité dans l'industrie des boissons alcoolisées

Lorsqu'un soldat est le seul à avoir le pas dans un régiment, il est temps qu'il commence à se poser des questions. Et cette analogie pourrait s'appliquer à la Société des alcools du Québec, qui se retrouve isolée à la suite de la décision de tous les intervenants de l'entreprise privée, plus tôt cette semaine, de porter le débat sur la place publique.

On sait que ces intervenants sont regroupés sous un parapluie qui porte le nom d'Association de l'industrie manufacturière de boissons alcooliques du Québec, ou AIMBAQ. Cette organisation n'est pas récente, puisque l'association de tous les producteurs et importateurs québécois remonte à 1980, alors qu'ils décidaient de ne plus courber automatiquement l'échine dès que la SAQ levait le petit doigt. Il n'y a donc pas matière à s'étonner du fait que l'AIMBAQ commence à poser des gestes concrets pour sensibiliser le public aux problèmes qui la confrontent dans ses relations avec la SAQ. Mais qu'elle soit parvenue en revanche à associer à sa démarche les principaux organismes (ils sont 13 en sus des 22 entreprises de l'AIMBAQ) d'importance dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration, de la vente et des chambres de commerce, il y a là matière à surprise.

En fait, on ne note qu'une seule absence de marque dans cette brochette, celle du Conseil du patronat du Québec. Et le CPQ brille par son absence non pas parce qu'il n'appuie pas la démarche de l'AIMBAQ, mais plutôt parce qu'il trouve, comble de l'ironie, que l'association ne va pas assez loin. Car voyez-vous, le CPQ demande le démantèlement du monopole, rien de moins, ce que l'AIMBAQ n'exige pas pour le moment.

Les exigences de l'AIMBAQ

Et quelles sont les demandes de l'AIMBAQ? Rappelons-les succinctement. D'abord, l'adoption par la SAQ d'une politique de concurrence loyale, car dans le contexte actuel, tous les avantages, dit-elle, sont en faveur de la SAQ.

Pour y parvenir, et c'est là sa deuxième demande, l'AIMBAQ souhaiterait que la SAQ cesse la mise en bouteille de produits-maison. Au chapitre des vins par exemple, l'association rappelle que dans son plan quinquennal, la SAQ prévoyait, pour la période allant de 1981 à 1985, des augmentations de 27.3 pour cent pour les produits locaux, de 25.8 pour cent pour les produits importés en bouteilles, et de 70.8 pour cent pour les produits embouteillés par la SAQ. Et le dépliant ne fait pas état du fait que les produits-maison de la SAQ jouissent d'un système de distribution 10 fois plus élaboré à cause de la vente dans les épiceries.

En troisième lieu, l'AIMBAQ demande que le laboratoire d'analyse de la société devienne une entité indépendante de la SAQ, de manière à dissiper tous les soupçons de favoritisme à l'endroit des produits-maison.

Enfin, l'AIMBAQ souhaiterait le remplacement de la majoration commerciale par un système de taxation qui assurerait autant de revenus au ministre des Finances, tout en permettant aux consommateurs de savoir exactement ce qu'ils paient en taxes sur chaque catégorie de produits.

Si tu veux la paix, prépare la guerre!

En décidant de publier le dépliant «La Société des alcools du Québec, quel en est le coût réel?», l'AIMBAQ lance donc la première flèche dans un débat qu'elle entend poursuivre lors d'un mini-sommet au cours de l'hiver prochain, alors qu'elle déposera un dossier économique très étoffé sur le commerce des boissons alcoolisés au Québec, dossier qui, croit l'AIMBAQ, permettra aux politiciens de constater à quel point la SAQ peut être envahisssante, et pas nécessairement à l'avantage des contribuables et des consommateurs québécois.

Le dépliant ne représente donc qu'un avant-goût de son éventuelle démarche au mini-sommet. Et incidemment, dans l'esprit de l'AIMBAQ, il ne saurait être question d'autre chose que d'un mini-sommet car, dit-elle, une table de concertation ne permettrait pas de faire toute la lumière sur le commerce des boissons alcoolisées au Québec. Elle craint en effet qu'à l'occasion d'une table de concertation, la SAQ parvienne à éviter qu'on aille vraiment en profondeur dans l'ensemble du dossier. Et, ajoute-t-elle avec justesse, le ministre (Rodrigue Biron, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme) n'a aucune raison valable de refuser un mini-sommet, surtout après avoir accepté d'en organiser un récemment, à trois jours d'avis, pour l'industrie de la chaussure.

En guise de conclusion, on peut dire que si l'AIMBAQ a décidé d'élargir le débat, elle ne le fait qu'avec sa proverbiale timidité. Et on comprend fort bien que le CPQ l'ait constaté, refusant d'épauler sa démarche tant qu'elle ne demandera pas le démantèlement de la SAQ. N'importe quel négociateur vous dira qu'on demande toujours plus pour obtenir moins.

18 ans de travail en fumée avec l'incendie d'Elite Frames

LE PROPRIÉTAIRE SOUPÇONNE UN INCENDIAT

«On n'a pas le choix, on doit l'accepter, mais c'est dur de voir qu'on a travaillé 18 ans à monter une entreprise et qu'en l'espace de trois heures elle s'en va en fumée. Je ne peux vraiment pas comprendre cet incendie, car on faisait toujours très attention. Personnellement, j'y veillais avant de quitter l'usine chaque jour.»

GEORGES LAMON

Encore tout retourné par l'incendie de son usine, Elite Picture Frames, une manufacture de cadres située rue Saint-Louis, à Terrebonne, M. Gustave Gyarmati regardait hier midi, en compagnie de sa femme, son usine se consumer dans les flammes; les dommages sont évalués à un demi-million de dollars. Pendant ce temps, 32 employés venaient de perdre leur emploi.

M. Gyarmati s'interrogeait d'ailleurs sur la cause véritable de cet incendie, allant même jusqu'à penser que le feu n'avait pu se déclarer tout seul. Il ne comprend vraiment pas ce qui a pu se produire, précisant qu'à son départ (mercredi), vers 21 heures, tout semblait parfaitement normal. «Nous sommes, insiste-t-il, pourtant très stricts sur la question de la sécurité au travail.»

L'incendie a détruit de fond en combles l'usine, jetant 32 travailleurs à la rue et causant des dégâts évalués à un demi-million de dollars. photos René Picard, LA PRESSE

Rappelons que l'incendie a commencé hier matin à deux heures, dans le centre de l'usine, nécessitant l'intervention de 25 pompiers de Terrebonne qui répondaient à trois alertes. En dépit de leurs efforts, les pompiers, dirigés par le capitaine Guy Forget, n'ont toutefois pu épargner l'usine. Le vernis et le décapant entreposés dans l'usine provoquant des explosions devaient rapidement se propager à l'entrepôt de bois situé à l'arrière. À un moment donné, les pompiers ont craint que les flammes ne se communiquent à deux blocs HLM de 24 logements, chacun sis juste à l'arrière de l'usine; après un arrosage en règle des murs de cèdre, on procéda à l'évacuation des locataires par mesure de précaution.

«C'est dur à prendre»

«C'est vraiment dur à prendre quand on voit que partout des entreprises font faillite et qu'on s'en sortait, précise encore Mme Gyarmati, les larmes aux yeux. On avait même agrandi pour accroître notre production. C'est la pire malchance qu'on ait eut je ne peux pas encore y croire.»

Depuis six ans, Elite Picture Frames s'était installée dans les locaux de l'ancienne manufacture de tabacs et bonbons Terrebonne. Elle comptait aussi six magasins de détail dans la région de Montréal. Graduellement, on avait agrandi l'usine en fonction des besoins de la production. Depuis deux semaines, on avait effectivement entrepris l'agrandissement d'un entrepôt destiné à recevoir la production avant son expédition. Seul ce pan de mur tenait encore debout parmi les décombres, à proximité d'échafaudages érigés pour les ouvriers. C'était, affirme-t-on dans le coin, une entreprise qui marchait bien et dont la moitié de la production était destinée au marché extérieur du Québec.

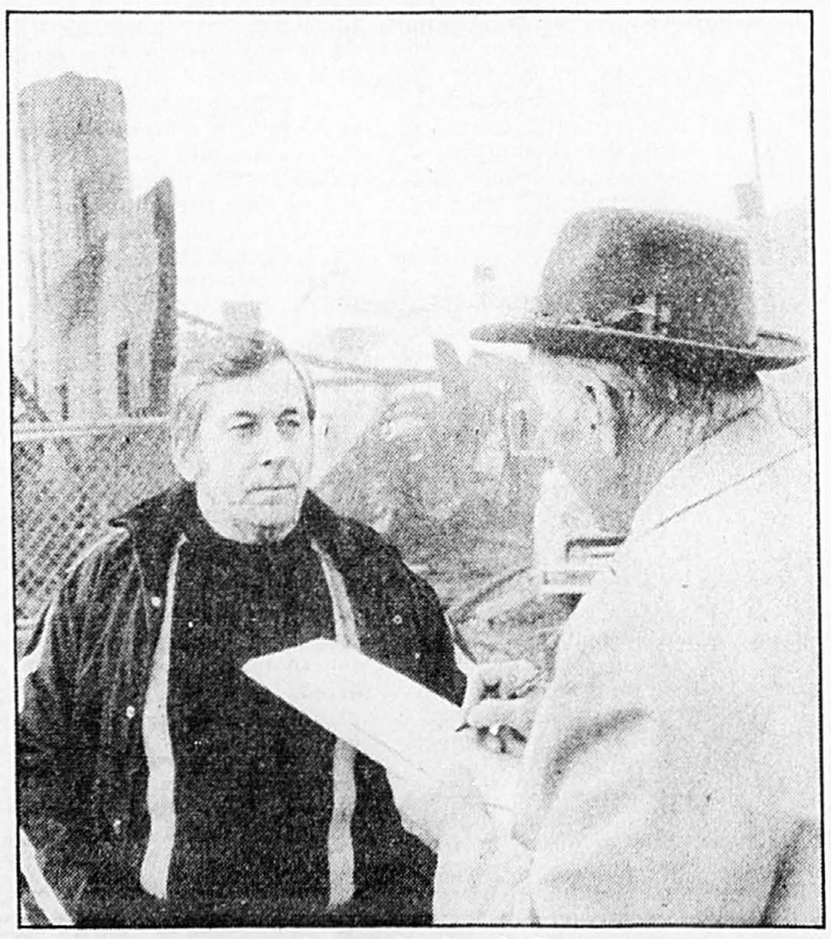

M. Gustave Gyarmati, propriétaire de l'usine, ne sait pas encore s'il va reconstruire.

«Nous étions dans nos trois meilleures semaines de production, fait encore remarquer Mme Gyarmati. Nous travaillions de 7h30 à 19 heures pour sortir environ 1,000 cadres par jour de dimensions différentes. Toute notre production s'est envolée en fumée.»

Une affaire de famille

Chez les 32 employés qui comptent de cinq à 15 ans d'ancienneté et formaient une grande famille à l'usine, c'était le désespoir hier matin en arrivant sur les lieux. Et en cette période-ci de l'année, cela n'avait rien de rassurant. Il y a bien sûr l'assurance-chômage...

«Ce matin, je vous dis que c'était pas le fun, on était tous ici, explique Denis Hébert, à la fois cammionneur et expéditeur depuis les débuts de l'entreprise à Terrebonne. Mon camion était prêt, rempli de commandes à livrer ce matin, je n'ai même pas pu le sortir du stationnement, les clefs et mon carnet de livraison ont brûlé dans le feu.»

M. Hébert, dont la femme, la soeur et le beau-frère travaillaient à l'usine de cadres, insiste pour dire que la direction attachait une grande importance à la sécurité. Ainsi, elle interdisait de fumer en dehors de la cafétéria.

Quant au jeune couple Pierre (26 ans) et Carole (21 ans) Bourdeau, c'est aussi en arrivant ce matin au travail qu'il a constaté avec stupéfaction toute l'étendue du désastre.

«Ça décrisse un moral quand on arrive le matin et qu'on voit que l'usine est par terre, commente Carole, employée depuis plus d'un an à la manufacture, où elle faisait un peu de tout. Ici, c'était le fun, on formait une grande famille. Il me semble que c'est un rêve, j'ai eu encore l'estomac serré.»

Quant à son mari, employé à l'usine depuis sept ans, il admet que cet incendie met plusieurs ménages dans le besoin, la majorité des employés y travaillaient à deux.

«On est condamné au chômage, et vraiment je n'aime pas ça, aller chercher du travailleurs ailleurs... J'espère que le patron rouvrira son usine. Il devrait décidé lundi, semble-t-il.»

C'était d'ailleurs le voeu qu'exprimaient les employés sur les lieux.

Le coroner conclut que Mario Vachon s'est pendu de façon accidentelle

Pensionnaire au centre de réadaptation «La Calèche», de Sainte-Agathe, Mario Vachon, 12 ans, a commis une imprudence qui lui a coûté la vie le jour où il a «joué au pendu» pour faire une bonne blague à ses camarades.

MARTHA GAGNON

Devant des parents qui ne parvenaient pas à cacher leur peine, le coroner Maurice Laniel, a conclu hier, que Mario était mort pendu à des draps à la suite d'un «pur accident». Se fiant au dossier d'évaluation des éducateurs du centre qui affirmaient que Mario allait parfaitement bien et qu'il accomplissait des progrès, le coroner a écarté la possibilité d'un suicide. Il s'agit donc d'une mort violente, sans responsabilité criminelle. Il n'y a eu aucune négligence de la part de la direction et des éducateurs du centre, qui ne pouvaient se douter qu'un tel drame se produirait, le 6 septembre dernier, dans l'une des chambres de l'établissement. L'avocat de la famille, Me Gary Martin, admettait lui aussi, après avoir entendu les trois derniers témoins, hier, qu'il fallait conclure à un triste accident. Quant aux enfants du centre «La Calèche» qui étaient venus témoigner, ils répétaient tous la même phrase: «Mario voulait nous jouer un tour».

Les éducateurs du centre ont sans doute eu un soupir de soulagement à la fin de cette enquête qui dissipait tous les soupçons qui pésaient sur leur institution. Ils trouvaient pénible d'avoir à faire témoigner plusieurs de leurs pensionnaires qui n'avaient jamais eu de contact avec le système judiciaire.

Le 6 septembre dernier, Mario était donc seul dans la chambre de l'un de ses copains qui avait laissé là ses draps tressés comme la corde d'un pendu. Peu de temps auparavant, Mario avait vu ce camarade s'amuser à nouer ce lien autour de son cou, puis à l'attacher à la tringle à rideaux pour faire semblant d'être pendu. Ce jeu avait captivé Mario qui avait demandé au même copain un peu plus tard: «Viens, on va aller se pendre». Ce dernier avait refusé. Trois personnes qui étaient dans la cour extérieure, deux pensionnaires et un visiteur, devaient ensuite apercevoir Mario à la fenêtre de la chambre qui avait le drap autour du cou. Son corps bougeait. Il n'est pas impossible qu'il ait, sans le vouloir, fait tourner la «corde» et que, pris de panique, il ait resserré le lien autour de son cou. Il pouvait aussi être assis sur le rebord de la fenêtre et avoir glissé. Lorsque ces événements se sont produits, la porte de la chambre était fermée.

Depuis ce fameux 6 septembre, la direction du centre de réadaptation qui reçoit des jeunes qui ont des problèmes de comportement, a émis une nouvelle directive à l'effet que toutes les portes des chambres doivent rester ouvertes. Les éducateurs ignoraient que certains garçons se servaient de leurs draps pour «jouer au pendu»

Jean-Paul L'Allier et Roger-D. Landry sont nommés conseillers d'élite à l'Université Concordia

■ (PC) — L'ancien ministre libéral québécois des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, ainsi que le président de LA PRESSE, M. Roger D. Landry, sont au nombre de dix-sept conseillers d'élite récemment nommés au comité consultatif pour les affaires publiques créé par l'Université Concordia.

Ce comité, qui s'est déjà réuni une première fois le 5 novembre à Montréal, doit conseiller le recteur, M. John O'Brien sur la planification stratégique à moyen et à long terme.

Trois autres francophones sont également membres de ce comité, soit Mme Rita Dionne-Marsolais, vice-président, Développement de l'entreprise, à la Société générale de financement du Québec; Mlle Madeline Joubert, directeur général adjoint aux études Etudes et communications à la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, ainsi que M. Jacques-A. Lefebvre, directeur-Québec de la Compagnie pétrolière Impériale limitée.

Les autres conseillers d'élite sont le nouveau président de la Banque de Montréal, M. William E. Bradford, un ancien de Concordia; l'ancien ministre fédéral J.-Hugh Faulkner, vice-président, Environnement, à la Société Alcan Aluminium Ltée; l'ancien ministre québécois, le Dr Victor C. Goldbloom, président du Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs; M. John Gratwick, vice-président au CN-Canada; M. Patrick Kenniff, sous-ministre aux Affaires municipales à Québec et ancien de Concordia; M. Norman J. McDonald, président de la Société Relations publiques industrielles; M. I. Barry Scott, vice-président du Canadien Pacifique; M. Allan R. Taylor, vice-président de Bell Canada ainsi que M. Bernard Wood, directeur de l'Institut Nord-Sud et ancien de Concordia.

Enfin fait également partie du groupe le président du Conseil d'administration de l'Université, M. Donald W. McNaughton, président de Schenley Canada Inc.

QUÉBEC

Nominations de délégués: ça ne tourne pas rond aux Affaires intergouvernementales

■ Tant la nomination probable de l'ex-ministre libéral Jean-Paul L'Allier comme Délégué du Québec à Bruxelles, que le fait que le poste de délégué à New York, vacant depuis plus de six mois, n'ait toujours pas été comblé, mettent en lumière le malaise qui existe au sein du ministère québécois des Affaires intergouvernementales.

Le poste de Bruxelles est lui aussi libre depuis plus de six mois, depuis que son titulaire, Jean-Marc Léger, a été nommé sous-ministre de l'Éducation. Et les tentatives pour le combler ont été marquées de péripéties souvent rocambolesques.

LA PRESSE a en effet appris de sources sûres que le premier ministre, qui se réserve ces nominations, a offert le poste au cours de l'été à Mme Louise Beaudoin, qui était alors chef de cabinet de Claude Morin, en soulignant avec satisfaction qu'elle serait la première femme à diriger une délégation du Québec à l'étranger.

Mme Beaudoin a alors accepté, mais à la condition que son mari, François Dorlot, trouve également un emploi à Bruxelles. Mettant à profit ses nombreux contacts au sein du nouveau gouvernement socialiste français, et le fait que son mari, d'origine française, possède une double citoyenneté, elle réussit à lui trouver un emploi au cabinet d'Edgar Pisani, ancien ministre gaulliste rallié à Mitterrand, qui préside la Commission de l'aide au développement à la CEE.

Que s'est-il produit pour qu'elle ne soit pas nommée? Là les versions ne concordent pas, certains disant que Mme Beaudoin elle-même aurait renoncé (pour devenir directrice des affaires françaises aux Aff. Inter.), d'autres racontant plutôt que c'est le premier ministre qui aurait tout annulé en apprenant la condition posée et surtout la façon dont elle avait été remplie. Il faut dire que certains trouvaient un peu bizarre, à Bruxelles, que femme et mari représentent deux gouvernements différents, et parlaient de situation de conflit d'intérêts.

Quand la candidature de Mme Beaudoin fut écartée, les gens du ministère mirent de l'avant celle de deux personnes du cru: le chef du protocole, Jacques Joli-Coeur, et un haut-fonctionnaire de la délégation de Paris, Jean Tardif. Les deux étaient d'accord. Mais Claude Morin et René Lévesque ne l'entendaient pas ainsi, considérant semble-t-il qu'il fallait quelqu'un de plus prestigieux.

C'est alors que Jean-Paul L'Allier fut approché. Son passé libéral ne posait plus de problème, puisqu'il avait fait partie de l'équipe du «oui» au référendum et qu'il avait même été conseiller du ministère en matière de négociations constitutionnelles au cours de l'été 80.

Il semble toutefois que bien des péquistes ne le voient pas de la même façon et acceptent mal qu'on «récompense» ainsi un péquiste (?) de la dernière heure alors que nombre de vieux militants auraient pu faire l'affaire. Il se pourrait bien que la question soit posée au cours du congrès du PQ, ce week-end.

Le candidat du ministère pour l'important poste de New York était l'actuel président de l'Office de la langue française, Raymond Gosselin. (Après que d'autres candidatures, dont celle d'Yves Michaud, délégué à Paris, eurent été écartées.)

Mais le premier ministre aurait aussi son candidat, ce qui expliquerait le retard à faire la nomination. Il voudrait confier le poste à Jean-François Giroux, avocat pour la firme montréalaise — mais d'envergure internationale — d'ingénieurs-conseils Lavallin.

Personne ne nie la compétence de Giroux, ni son expérience internationale, mais la haute direction du ministère le trouve un peu jeune et fait valoir qu'il n'a pas l'expérience nécessaire pour occuper de si importantes fonctions.

Louis FALARDEAU

Polaroid à coeur joie... et moins cher ce Noël!

Économisez $5

sur un appareil photo, 3 paquets de film, ou les deux.
Choisissez OneStep, Time-Zero OneStep, Pronto Autofocus ou SX-70 Autofocus et/ou les films Time-Zero Supercolor ou 600 grande vitesse.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Pour recevoir votre chèque de Polaroid, observez les instructions suivantes:
1. Achetez un appareil photo et/ou des films Polaroid entre le 4 et le 19 décembre 1981. Les appareils mentionnés ci-dessus donnent droit à $5. Toute combinaison de trois (3) paquets de film couleur ci-dessus donne également droit à $5. Participez aux deux offres et remportez $10.
2. Remplissez l'original de ce coupon (les copies ne seront pas acceptées) et envoyez-le à l'adresse indiquée accompagné de:
A) une copie de votre reçu de vente portant la date
B) la carte d'enregistrement remplie de l'appareil pour remboursement sur l'appareil, ou
C) les panneaux d'extrémité en couleurs des boîtes de film pour remboursements sur les films, et
D) les deux articles (B et C) si vous demandez un remboursement pour l'appareil et les films.

☐ $5 à l'achat d'un appareil photo
☐ $5 à l'achat de films Time-Zero ou 600
☐ $10 pour les deux

Offre de vacances Polaroid
C.P. 428, succursale "A"
Rexdale, Ontario, M9W 5L4
Votre chèque vous parviendra dans 6 à 8 semaines. Les demandes accompagnées de pièces justificatives ou renseignements insuffisants ne seront pas honorées.
Remarque: Les demandes reçues après le 31 janvier 1982 seront retournées.

Offre nulle en cas d'interdiction légale ou d'impôt. Résidents du Canada seulement. Remboursement limité à un appareil photo et trois paquets de film par famille. Les détaillants et les organisations ne sont pas admissibles. Ce coupon ne peut pas être modifié, reproduit ni copié. Toute tentative de modification ou de reproduction annulera cette offre.

Polaroid à coeur joie...et moins cher ce Noël!

Comme si Noël n'était pas une raison suffisante d'acheter les appareils photo et les films Polaroid, nous vous donnons une autre chance d'économiser $5 sur un de nos appareils, et $5 sur trois paquets de notre film couleur. (Comme vous pouvez le voir, Kermit a déjà pris une option sur cette offre!)

Tous nos appareils et tous nos films constituent d'excellents cadeaux, car la photographie instantanée est un passe-temps agréable. Vous obtenez une photo en quelques secondes, et vous pouvez admirer les couleurs et les détails qui se précisent et deviennent plus clairs. Et en 90 secondes, la photo est complètement développée.

L'appareil Polaroid Time-Zero OneStep est le moyen le moins cher de s'en donner à coeur joie. Aucune mise au point nécessaire: il suffit de cadrer et d'appuyer sur le bouton.

Mais n'oublions pas les appareils Time-Zero SX-70 Autofocus—pour les amateurs qui ont tout ce qu'il leur faut, sauf un appareil photo Polaroid. Ce sont les seuls appareils réflex repliables sur le marché, et ils vous permettent de prendre des photos en vous approchant jusqu'à 10.4 po.

Et nos nouveaux appareils Polaroid Sun, modèles 660 et 640? Malheureusement, ces modèles ne donnent pas droit à une prime actuellement. Nous ne pouvons pas les fabriquer assez rapidement pour Noël!

Pour obtenir votre remboursement, observez simplement les instructions énoncées sur le coupon. N'oubliez pas que vous devez acheter l'appareil photo et/ou les films entre le 4 et le 19 décembre 1981.

Suivez donc l'exemple de l'un de nos meilleurs amis.
Sautez sur l'occasion!

"Polaroid", "SX-70", "One-Step", "Time-Zero" "Pronto" et "Supercolor" sont des marques de commerce de la société Polaroid Corporation, Cambridge, Massachussetts, É.-U. ®Polaroid 1981

Bisaillon propose le service obligatoire

■ QUÉBEC (PC) — Un député du gouvernement propose la création d'un service national obligatoire pour les jeunes de 18 ans sans emploi.

NORMAN DELISLE

Le député péquiste de Sainte-Marie, M. Guy Bisaillon, a indiqué hier qu'il présentera à l'Assemblée nationale un projet de loi privé à cette fin dès février prochain.

Le député a rendu public un mémoire donnant en détail l'organisation d'un tel service.

Le programme vise à forcer les jeunes entre 18 et 25 ans qui sont sans emploi et qui ont abandonné leurs études à fournir une année complète de service à l'Etat, moyennant le versement du salaire minimum.

Les jeunes pourraient oeuvrer dans des ministères du gouvernement, des municipalités, des commissions scolaires, des hôpitaux.

Un tel service existe déjà en France et il a créé un grand intérêt aux Etats-Unis où une commission sénatoriale a étudié le dossier en 1980.

Selon le député de Sainte-Marie, un tel service pourrait être implanté rapidement et trouver de l'emploi à 75,000 jeunes désoeuvrés dès la première année.

Dans la préparation du dossier qu'il a remis à LA PRESSE, M. Bisaillon a obtenu la collaboration de trois fonctionnaires du gouvernement.

On évalue à $858 millions par année le coût du programme si 75,000 jeunes y participent.

Ce montant comprend les salaires qui seraient versés aux jeunes et des frais de 15 p. cent pour l'administration du régime.

En contrepartie, on économiserait $796 millions payés actuellement en divers frais sociaux par les deux niveaux de gouvernement. Le document Bisaillon répartit ainsi ces frais:

— $338 millions en assurance-chômage;
— $45 millions en aide sociale;
— $90 millions économisés en frais d'hébergement de jeunes en prison;
— $115 millions récupérés en impôt sur les salaires versés aux jeunes;
— $150 millions actuellement payés pour des programmes d'aide à l'emploi des jeunes;
— $58 millions versés pour différents programmes dont le placement-étudiant.

Selon le député Bisaillon, le programme comporte plusieurs avantages, compte tenu du grand taux de chômage chez les jeunes.

Non seulement il y aurait élimination du chômage, mais les jeunes pourraient acquérir de l'expérience tout en contribuant à l'amélioration de la société.

Le programme permettra aussi une meilleure utilisation d'édifices publics ou de matériel public sous-utilisé, tout en servant de solution de rechange pour l'incarcération de jeunes pour des délits mineurs.

C'est le ministère de l'Education qui pourrait gérer le système, à moins que le tout ne soit confié à un nouvel organisme.

M. Bisaillon a déposé hier matin son document explicatif à l'Assemblée nationale. Il présentera un projet de loi privé en février et souhaite que d'ici là, le débat public s'engage sur ce projet.

Sept sénateurs libéraux sont opposés au projet constitutionnel

■ OTTAWA — Au moins sept sénateurs libéraux voteront contre le projet de résolution constitutionnel à la fin des débats sur le sujet à la Chambre haute du Parlement.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

C'est ce qu'a révélé à LA PRESSE le sénateur québécois Jean-Paul Deschatelets, qui a précisé qu'au moins un de ses collègues torontois est opposé à la résolution parce qu'elle n'a pas obtenu l'assentiment du gouvernement du Québec. M. Deschatelets faisait partie du groupe des sénateurs libéraux qui avaient manifesté leur opposition au projet constitutionnel l'hiver dernier. «En tant que représentant du Québec, je n'ai pas changé d'avis, et je crois même que la situation est pire que le projet de l'hiver dernier» a-t-il déclaré.

Il a expliqué être en désaccord total avec la philosophie actuelle du projet constitutionnel, qui est basée selon lui sur les droits individuels, au détriment des droits collectifs. «Les droits collectifs du Québec constituent des leviers très importants pour l'avenir. Ils ne doivent pas être entachés». M. Deschatelets a ajouté que l'expérience présente démontre que le gouvernement fédéral peut imposer des choses au Québec aujourd'hui, et qu'il pourra en imposer d'autres demain.

Malgré tout, le sénateur s'est dit optimiste. Il est persuadé que le Québec est plus fort isolé que lors de de son alliance avec les sept autres provinces anglophones. «Le débat parlementaire se termine, le débat légal est réglé, mais le débat politique... populaire commence. Nous assisterons à de la surenchère de la part de tous les partis politiques pour satisfaire le Québec dans ce débat» a-t-il expliqué. Il a donné en exemple l'offre récente du NPD de reconnaître un statut particulier au Québec en ce qui a trait aux clauses compensatoires.

Les conservateurs tentent en vain de faire retarder le débat au Sénat

■ OTTAWA (PC) — Dès les premiers instants du débat constitutionnel qui a débuté au Sénat hier, les conservateurs ont vainement tenté d'arracher au gouvernement des délais supplémentaires susceptibles de rallier le Québec à l'accord.

Le leader conservateur à la Chambre haute, M. Jacques Flynn a vu battre par 44 voix contre 20 la motion qu'il avait déposée afin que le débat constitutionnel au Sénat, qui constitue la toute dernière étape avant l'envoi de la résolution à Londres, soit ajourné jusqu'au 14 décembre.

Selon M. Flynn, la suspension symbolique des travaux à l'Assemblée nationale, les regrets exprimés par le chef libéral Claude Ryan face à une résolution qui exclut le Québec et un récent sondage qui indique une faveur nouvelle chez les Québécois à l'égard de l'indépendance sont autant de faits nouveaux qui justifient un sursis avant le vote définitif.

«Essayer de bâcler au Sénat ne servirait pas la situation», a lancé M. Flynn avertissant le gouvernement de ne pas tenter de faire adopter la résolution «sans un débat décent, ordonné et suffisamment long». Exceptionnellement le Sénat siège aujourd'hui, un vendredi, et, aux dires du sénateur Flynn, il est probable que l'on puisse en venir à un vote final mardi ou mercredi prochain.

Les conservateurs sont revenus à la charge hier avec l'amendement sur la compensation financière qu'ils avaient vu battu lors du vote aux Communes. Les sénateurs ont toutefois convenu de repousser à la fin du débat le vote sur l'amendement présenté par M. Duff Roblin, qui assurerait à toutes les provinces une compensation financière quelque soit le domaine où elles exercent leur droit d'«opting-out».

Premier intervenant libéral, le sénateur Raymond Perrault, leader du gouvernement au Sénat, a d'entrée de jeu indiqué de façon à peine voilée qu'Ottawa n'acceptera pas que des amendements puissent être apportés au Sénat, ce qui forcerait un nouveau débat aux Communes sur la résolution.

«Ce n'est pas le temps de revenir en arrière sur ce qui aurait dû se produire, a-t-il dit; des amendements supplémentaires seront possibles au cours des prochaines années.»

La seule allusion du sénateur à l'isolement du Québec fut qu'il espère «que le Québec et le reste du pays pourront s'entendre».

«Quand? Comment? a rétorqué M. Flynn qui n'a pas manqué de décocher des flèches acerbes aux libéraux.

En revanche, c'est une allocution orientée sur l'exclusion du Québec de l'entente qu'a prononcée le sénateur conservateur Roblin.

«Cette situation d'incertitude bizarre doit inquiéter tous ceux qui sont soucieux de l'unité du pays», a-t-il dit, estimant trahis les engagements solennels pris par les libéraux pendant la campagne référendaire pour un renouvellement du fédéralisme.

Cossitt expulsé des Communes

■ OTTAWA (PC) — Le député conservateur de Leeds-Grenville, M. Tom Cossitt, a été expulsé de la Chambre des communes hier, après avoir refusé de retirer ses accusations à l'effet que le ministre du logement, M. Paul Cosgrove, avait «induit la Chambre en erreur».

À quatre reprises, la présidente de la Chambre, Mme Jeanne Sauvé, a demandé à M. Cossitt de retirer ses propos «non parlementaires», ce que le député a refusé chaque fois.

Le leader du gouvernement en Chambre, M. Yvon Pinard, a alors proposé que M. Cossitt soit expulsé pour le reste de la séance, motion qui fut adoptée par 134 voix contre 71, les néo-démocrates votant avec le gouvernement.

Le tout a commencé lors de la période des questions, quand M. Cossitt est revenu à la charge avec ses accusations contre le ministre du Logement, accusant des fonctionnaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'avoir transmis à une agence de publicité des renseignements contenus dans le budget, et ce avant la lecture du discours du budget par le ministre des Finances.

Selon M. Cossitt, des informations relatives au budget avaient été transmises, plusieurs jours plus tôt, à une agence de publicité et un studio de dessin commercial de Montréal, d'où on aurait expédié à certains journaux une annonce sur le programme d'aide aux propriétaires avant la levée de l'embargo sur les documents budgétaires.

LES RUES DE MONTRÉAL

ATHERTON, rue (1955)

A la mémoire de William Atherton (1867-1950), écrivain anglais arrivé au Canada en 1908, et auteur d'une histoire de Montréal. De 1951 à 1955, cette voie a porté le nom de rue **Hocquart**. Axe sud-nord à partir de Powell, à l'ouest de Lucerne.

ROBERT-BURNS, rue (1950)

Jadis connue sous le nom de rue **Patricia**, cette voie honore le poète écossais Robert Burns (1759-1796), dont on retrouve un monument au square Dominion. Axe nord-sud à partir de Côte-Saint-Luc, à l'ouest de Patricia.

DUNCAN, rue (1950)

En souvenir du peintre montréalais d'origine irlandaise James Duncan (1806-1880). Axe est-ouest à partir de Cavendish, au nord de Sherbrooke.

PARC LAFONTAINE, rue du (?)

Voie en bordure ouest et nord du parc LaFontaine, qui a jadis porté les noms de **Rachel**, **Amherst** et **Parc-Logan ouest**.

BIRON ÉGALEMENT ABSENT

La CSN et la CEQ boudent le sommet sur l'intégration des handicapés

■ Les quelque 40 organismes s'occupant de la promotion des personnes handicapées à la largeur de tout le Québec ont dénoncé, hier, à la veille de la tenue du premier sommet socio-économique sur l'intégration de la personne handicapée, l'absence de participation de la CSN et de la CEQ et l'intérêt mitigé du patronat à cette importante question.

PIERRE VENNAT

Les organismes notent également l'absence d'un ministre important, M. Rodrigue Biron, responsable des dossiers du loisir commercial, du tourisme, de l'industrie et du commerce, qui intéressent au plus haut point les personnes handicapées, alors que pas moins de 13 autres ministres iront à ce sommet.

Donnant hier une conférence de presse au Centre Champagnat de la CECM, les organismes de promotion, qui travaillent en coalition depuis quelques mois et présentent ensemble un éventail de propositions communes qui permettraient, en cette année internationale de la personne handicapée d'améliorer le sort de 75,000 personnes vivant avec un handicap et/ou une déficience, ont déploré que deux décideurs importants, voire essentiels à la discussion, ne soient pas présents, soit la CSN et la CEQ.

Déception

Parlant au nom de l'ensemble des organismes, Mme Hélène Laurin, présidente de l'Association québécoise pour enfants avec problèmes auditifs, a déclaré que la déception de son organisme était énorme pour deux raisons:

— La quasi-impossibilité d'en arriver à des engagements fermes et à l'adoption de mesures longtemps souhaitées dans le domaine de l'éducation, des affaires sociales et du travail en l'absence des intervenants syndicaux majeurs;

— La portée de ce refus de participer au sommet sur l'intégration de la personne handicapée reflète, selon les organismes de promotion, le peu de considération que les centrales accordent à la valeur sociale des personnes handicapées ou déficientes.

Et ce, a souligné Mme Laurin, malgré le fait que plusieurs membres de la CEQ et de la CSN militent bénévolement pour plusieurs de ces organismes et ont contribué à la bonne marche du sommet.

Bons princes, les organismes sont prêts à rencontrer les centrales en dehors du sommet si celles-ci acceptent de les voir.

Conseil du patronat

Au patronat, et plus particulièrement au Conseil du patronat, on reproche de n'avoir pas préparé d'énoncé de propositions que les organismes auraient pu discuter avant le sommet. Les organismes, eux, se sont préparés de longue date et ont réussi, après un effort unique de concertation au Québec, à présenter des propositions uniformes endossées par tous les organismes sur chacun des points du sommet, soit l'intégration de la personne handicapée à l'école, sur le plan social, économique et le transport.

Le même reproche est fait à la FTQ, qui sera pourtant présente au sommet, ainsi qu'à la Chambre de commerce du Québec qui, à part un pieux énoncé de principe ne propose, elle non plus, rien de réellement concret si ce n'est des exemptions d'impôt pour les entreprises accueillant des personnes handicapées à l'ouvrage.

Le sommet se tiendra la semaine prochaine, à Montréal, et le premier ministre Lévesque y sera présent.

OUVERT AU PUBLIC
SOLDE DE FOURRURES DU DISTRIBUTEUR
Face à un surplus de ses stocks d'importation le distributeur lance un solde directement aux consommateurs.
LUXUEUSES FOURRURES DE LAPIN FRANÇAIS IMPORTÉES
Vaste choix de styles, tailles et teintes.

Luxueux blousons de lapin français importés $69.99 AU LIEU DE $120
Luxueuses vestes de lapin français importées $89.99 AU LIEU DE $150
Luxueuses vestes de lapin français importées, pleines peaux $129.99 AU LIEU DE $220
Luxueux manteaux de fourrure longs, pleines peaux, en lapin français importés $199.99 (pas montré) AU LIEU DE $350

3860, boul. Saint-Laurent (en face de WARSAW)
Heures d'ouverture: lun. à mer.: 10h00 à 6h00; jeu. et ven.: 10h00 à 9h00; samedi: 9h00 à 5h00
Distribution G.J. Enrg. Tél: 849-3250 VISA MasterCard

On déballe les cadeaux les regards s'allument
"Vous y avez pensé!"

COINTREAU

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration
ROGER-D. LANDRY président et éditeur
la presse
JEAN SISTO éditeur adjoint
YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Un événement historique mais peu exaltant

Quatorze mois après une crise constitutionnelle très sérieuse qui a profondément divisé le pays et mis à dure épreuve le système fédéral canadien, la Résolution constitutionnelle du gouvernement Trudeau a franchi une étape décisive hier aux Communes où elle a été adoptée à une très forte majorité.

Le Sénat devrait adopter la Résolution telle quelle la semaine prochaine, à moins que le Québec réponde aux invitations qui lui sont faites et décide, en accord avec l'opinion publique québécoise, de négocier les trois points qui l'ont empêché à ce jour de signer l'accord des Dix. Mais rien n'est moins sûr, le Québec ayant choisi de faire appel aux tribunaux pour se faire confirmer le droit de veto qu'il entend exercer contre cette réforme constitutionnelle à laquelle il n'est pas partie.

Hier, après le vote, les Communes étaient en liesse. Mais reflétaient-elles l'état d'âme de la population? Quel Canadien avait le goût hier de pavoiser après cette interminable crise, créée artificiellement par la classe politique qui s'est condamnée par le fait même à négliger les problèmes économiques très graves qui affligent une multitude de citoyens qui ont l'impression de ne plus pouvoir compter sur leurs gouvernants pour les sortir du pétrin?

On a remarqué hier que M. Trudeau n'exultait pas. Pourtant ce vote marquait l'accomplissement d'un idéal qui lui tenait à coeur: l'accession du Canada à la plénitude de l'indépendance politique. L'événement aurait dû le remplir de joie et de contentement. Peut-être était-il plus heureux qu'il ne le laissait voir. Mais comment sonder les reins et le coeur d'un homme aussi impénétrable?

Des observateurs souligneront son habileté stratégique, sa détermination et son audace, ils s'émerveilleront peut-être de la manière avec laquelle il aura, sous la menace d'une action unilatérale dont on ne saura jamais s'il voulait ou non la réaliser vraiment, amené neuf Premiers ministres provinciaux sur dix à poser le plus important geste historique depuis le traité de Westminster. Mais d'autres remarqueront que cet accord a été le fruit d'un marchandage où il a fait bon marché des grands principes et des nobles objectifs prétendument intangibles qui motivaient ses positions constitutionnelles originelles.

Par exemple il voulait une charte des droits et libertés qui fût un modèle du genre dans le monde. Rédigée dans un climat enfiévré et à la hâte, dans des termes qui risquaient de soulever plus de problèmes juridiques et politiques qu'elle n'en aurait résolu, elle fut à la fin considérablement amputée, au point d'en faire un document acceptable à un homme comme Sterling Lyon qui était farouchement opposé au principe même d'une charte des droits.

Au surplus, cette charte qui devait concrétiser le rêve de sa vie politique: rendre enfin justice aux minorités francophones du pays et assurer leur viabilité, ne leur donnera qu'une reconnaissance formelle qui ne changera rien à la réalité, alors qu'elle ne rendra service qu'à la minorité anglo-québécoise, déjà la mieux protégée au pays.

Quant à la formule d'amendement de Vancouver, qui lui faisait horreur parce qu'elle contenait les germes d'une éventuelle désintégration du pays, il a dû l'accepter pour éviter un nouvel échec qui aurait perpétué la paralysie constitutionnelle qui a été source de tant de maux depuis une génération.

Et pour finir le plat, le Québec n'aura pas été partie à un accord qui regroupe tout le Canada anglais, illustrant de façon dramatique le fossé que M. Trudeau s'était donné mission de combler, il y a treize ans, afin que le Québec ne fasse plus bande à part.

Tout cela pour dire que le dénouement de cette crise n'aura pas été particulièrement glorieux, ni pour M. Trudeau, ni pour le Canada. Une entreprise qui, en principe, doit unir et exalter un pays, l'aura désuni davantage et plongé dans la morosité.

Peut-être peut-on en tirer deux leçons. D'abord une réforme constitutionnelle est trop importante et délicate pour être laissée aux seuls soins de politiciens qui ne voient pas plus loin que la prochaine élection. Ensuite, il est quasiment impossible de réformer valablement une constitution en temps de paix; l'opération ne paraissant pas vitale à la majorité des citoyens, elle risque de se terminer en queue de poisson ou d'être réalisée sous la contrainte, au risque d'ébranler le pays

MARCEL ADAM

La police comme tout le monde

Les 11 policiers de la Gendarmerie royale qu'avait dénoncés l'enquête Keable subiront leur procès. C'est juste et normal. On ne peut tout de même pas avoir, dans une même société, des gens qui ont le droit de se soustraire à un procès et d'autres qui n'en ont pas le choix.

Il faut se rappeler les faits. Dans son rapport, le commissaire Jean Keable avait imputé à ces policiers la responsabilité de plusieurs actes criminels: vol de dynamite, vol de documents, mise à feu d'une grange et même séquestration. Selon les policiers, ils avaient alors agi sous l'autorité de supérieurs qui seuls devraient porter la responsabilité des actes. Le juge Rousseau dit non: personne ne peut se disculper du seul fait de l'obéissance à un supérieur. À Nuremberg, au procès des criminels nazis, l'argument n'a pas été retenu. Dans une société juste, il ne peut l'être.

Ce qui ne signifie pas que les policiers soient coupables de quoi que ce soit mais simplement qu'ils devront subir un juste procès.

Au cours de l'enquête de la commission Keable, les avocats de la police avaient fait une autre tentative semblable concernant les informateurs de la police: on aurait voulu leur accorder des privilèges, des espèces de permis de voler comme l'agent 007 a un permis pour tuer. Il a fallu faire comprendre à la police que ses informateurs ne pouvaient profiter de protection spéciale que dans la mesure où ils respectaient la loi.

Le même raisonnement s'applique à tous les policiers. On sait qu'ils ont souvent l'habitude de se sentir au-dessus de la loi qu'ils imposent aux autres. Le procédé est inacceptable.

Si les 11 policiers concernés dans le débat ne savaient pas ce qu'ils faisaient, ils sont trop incompétents pour faire partie de la police. S'ils étaient conscients de la portée de leurs actes, ils doivent pouvoir en répondre.

Peut-être découvrira-t-on que la première responsabilité appartient à un autre niveau. C'est le procès qui nous le dira.

JEAN-GUY DUBUC

Progrès policiers

D'abord, les bonnes nouvelles: 60 pour cent des 821 vols de banque, commis sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, ont été élucidés. Et encore plus: en novembre, les policiers de la CUM ont pu éclaircir tous les 58 hold-up du mois. Ce qui ne signifie pas que tous les voleurs ont été arrêtés et condamnés; mais au moins, l'activité policière porte des fruits appréciables qui doivent rassurer les citoyens.

Malheureusement, il y a des mauvaises nouvelles: le fait d'élucider les crimes ne semble pas trop effrayer les gangsters, car Montréal demeure la championne des vols de banque, devançant même New York, que l'on dit pourtant si mal famée. Et si l'on veut une comparaison plus canadienne: l'an dernier, Montréal a connu 900 vols de banque et tout l'Ontario, avec Toronto, seulement 80... Une telle différence est vraiment incompréhensible et demeure inexplicable.

Mais il faudra bien trouver une explication un jour.

Les policiers croient trouver une réponse dans les condamnations: il semble qu'en Ontario et dans l'Ouest canadien, les sentences soient énormément plus sévères qu'au Québec. Ils ont peut-être raison. Si le taux de solution de crime augmente et si les peines deviennent plus lourdes, il deviendra plus «risqué» de faire le métier de voleur au Québec.

Mais il faudrait une concertation pour trouver la solution. Pour cela, un colloque réunissant juges, policiers et représentants de la population serait probablement nécessaire.

J.-G. D.

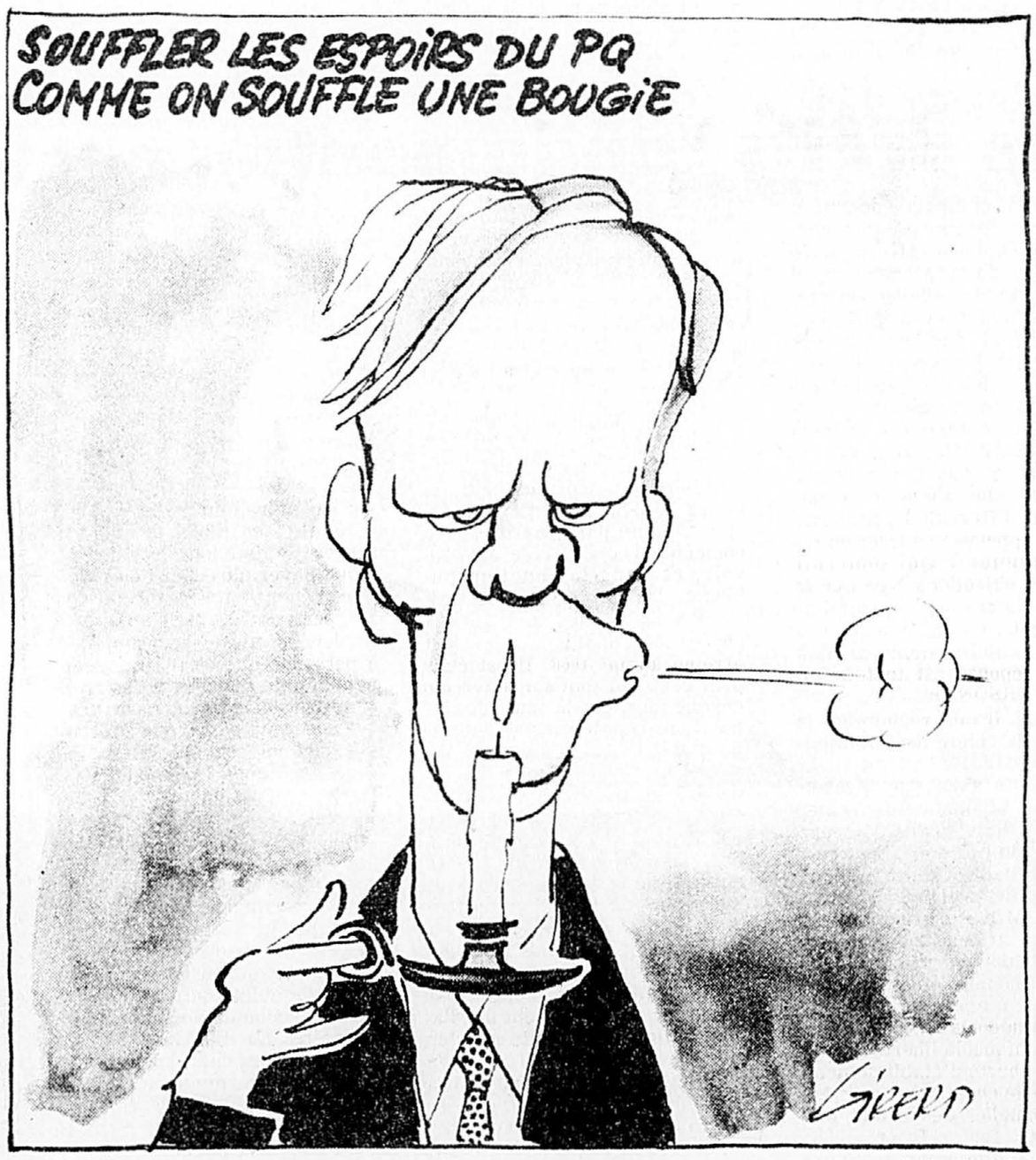

Droits réservés

Haig & Co. se préoccupe de l'Amérique centrale

L'oeil de Washington reste rivé sur l'Amérique centrale. C'est un oeil inquiet et sévère. Inquiet, parce que l'administration est convaincue que des groupes subversifs sont à l'oeuvre pour faire basculer dans le camp du communisme international nombre de pays inspirés par l'exemple pervers de Cuba.

Telle est la «thèse». Elle n'a pas commencé à trouver des défenseurs à l'arrivée de l'administration Reagan. Elle en comptait déjà sous l'administration de M. Carter, sauf que, sous le président Carter, la mesure de discrétion était plus grande, en raison des positions officielles sur la défense des droits de l'homme, allégrement violés par les régimes conservateurs amis des États-Unis. Il était bien difficile pour le président Carter de condamner l'intervention soviétique en Afghanistan, au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tout en soutenant des régimes impopulaires ailleurs, pour la seule raison que Miami n'est pas éloignée de Cuba.

Inlassablement, les États-Unis accusent Cuba, l'URSS ou des pays de l'Europe de l'Est de fournir des armes à des éléments décrits comme «subversifs». Depuis deux ans, en ce qui concerne le Salvador notamment, cette assertion revient. Elle est répétée inlassablement. Il s'agit bien d'une opinion inlassablement soutenue, mais pas unanimement défendue, comme l'a parfaitement démontré le témoignage d'un ambassadeur américain à San Salvador déclarant: «Je n'ai jamais pu avoir la preuve que des armes transitaient vers le Salvador par Cuba.» (Ce monsieur, il est vrai, a été déplacé depuis).

Le climat de liberté de parole et d'opinion qui prévaut aux États-Unis autorise Dieu merci! la dissidence. La presse américaine ne se gêne nullement pour contester la validité des analyses officielles sur l'Amérique centrale et pour condamner des plans d'action qui comportent le recours à la force comme moyen de faire régner l'ordre.

Il est important de rappeler ces choses et de les rappeler au Canada, où nous avons facilement tendance à penser que nous sommes les seuls à pouvoir honnêtement mesurer les côtés courts de la politique étrangère de nos voisins.

Au sujet de l'Amérique centrale, un sous-comité des Communes devait rendre public hier un rapport à la préparation duquel tous les partis ont mis la main. On sait l'intérêt que porte au Salvador notamment le chef du NPD, M. Broadbent. Et on ose croire que le rapport éclairera le gouvernement canadien, qui semble souvent perdu dans le plus épais des brouillards, en ce qui concerne le Salvador notamment.

Il y a deux semaines, M. MacGuigan, ministre des Affaires extérieures, offrait les bons offices du Canada pour l'organisation d'élections libres au Salvador, tout en écartant comme dépouillée d'intérêt la déclaration franco-mexicaine recommandant que le Front qui s'oppose à la junte soit reconnu comme interlocuteur dans le débat.

Mercredi, on apprenait qu'effectivement Ottawa dépêche des émissaires à San Salvador. Dans quel but? Pour que soit reconnu aux révolutionnaires de gauche le droit de participer à la bataille électorale quand les terroristes de droite détiennent déjà ce privilège?

Avec le Mexique, le Venezuela et les États-Unis le Canada s'intéresse à un plan de développement économique pour la région. Notons en passant qu'aucun démenti n'a été apporté à une information voulant que des camions de fabrication canadienne soient en ce moment même utilisés par la junte. Quel chassé-croisé!

GUY CORMIER

TRIBUNE LIBRE

Ces travailleurs nous aiment tant qu'ils nous négligent

M. Vincent Prince nous invite à ne pas oublier le récent conflit à l'hôpital Rivière-des-Prairies (LA PRESSE, samedi 21 novembre).

En 1976, je fus un otage durant la grève dans les hôpitaux. Le mot n'est pas agréable à entendre, mais quand il ne reste plus que 35 malades dans un grand hôpital qui en contient habituellement des centaines, qu'on menace à tout moment de venir sortir le peu de personnel soignant qui demeure en fonction, que vous êtes gravement malade et dépendez entièrement d'eux, vous êtes un otage.

Par la suite, j'ai assisté impuissante à d'autres grèves et débrayages légaux et illégaux dans des hôpitaux, ou des connaissances et des amis(es) étaient à leur tour des otages. Cela ne s'oublie pas.

M. Norbert Rodrigue a déclaré il n'y a pas si longtemps que l'utilisation de la grève était «un moyen ultime de pression» dont se servaient les syndiqués pour faire prévaloir leurs droits. Nous observons tous, depuis des années, qu'on se sert de ce recours pour tout et pour rien ou presque.

Un sondage publié dans LA PRESSE il n'y a pas si longtemps, nous informait que:

Désaccord avec le droit de grève des:	Population	Travailleurs syndiqués	Travailleurs non syndiqués
	%	%	%
Policiers et pompiers	85	73	88
Hôpitaux	83	70	86
Écoles	77	66	78
Transports en commun	71	57	76

Qui donc vote les grèves, «ces moyens ultimes de pression»?

Nous, malades, qui côtoyons beaucoup de travailleurs en milieu hospitalier, savons que ceux qui nous aiment vraiment et pensent à notre bien-être sont contre ce moyen de pression. Ils sont connus des radicaux et souvent intimidés et n'osent même pas se montrer le bout du nez lors de certaines réunions, encore moins de voter. Tout le monde sait cela. Le jour où il y aura obligation d'obtenir le vote secret de 75% des travailleurs, sinon de tous, nous n'aurons plus le besoin ni le déplaisir de discuter du maintien ou de l'abolition de ce moyen de pression injuste et dépassé, car alors, si la question est dans l'air, nous saurons qu'il y a de véritables problèmes et nous serons tous solidaires pour protester contre les injustices faites aux infirmiers(ères), aux médecins ou au personnel d'entretien. Il serait bien entendu beaucoup mieux de mettre au point le plus tôt possible de meilleurs mécanismes de négociation afin que l'on cesse de se servir du malade pour faire la pluie et le beau temps.

Certains travailleurs nous aiment tellement qu'ils nous négligent pour protester en notre nom... Belle logique! D'autres nous piétinent carrément pour arriver à leurs fins... Bel amour! Et je pense ici à toutes les catégories de soignants.

Le pouvoir de la grève c'est de nuire. Le gouvernement et les administrateurs d'hôpitaux économisent des sous lors de ces conflits; donc, la seule façon de les toucher c'est de prendre un(e) otage, comme le font certains conjoints séparés ou divorcés pour obtenir ce qu'ils veulent de l'autre. C'est de la grande immaturité et parfois de la lâcheté.

Au nom des malades que j'ai souvent visités et qui m'ont encouragée à parler en leur nom, soit qu'ils étaient trop faibles pour le faire ou qu'ils aient peur de représailles de la part de leurs soignants (oui, nous en sommes rendus là), je demande à ceux qui ont pour mission de protéger le plus faible ainsi qu'aux âmes de bonne volonté de réagir à ce qui se passe. Jean-Paul Desbiens, Claire Dutrisac et plusieurs autres l'ont bien compris. Merci et ne nous abandonnez pas.

Marie-Andrée L'HÉRAULT
Chomedey

Minute, M. le ministre Pierre-Marc Johnson!

Une décennie nouvelle s'ébauche actuellement en matière de législation sur les services de la santé. Les deux dernières décennies ont vu le pouvoir politique du clergé s'estomper et voici que le nouveau pouvoir, reblasonné du sceau d'un nationalisme exaltant, cherche à concrétiser cette première au Québec: faire courber l'échine au second chainon du libéralisme, les médecins, ou plutôt le médecin d'autrefois qui n'est plus.

La technocratie nouvelle, qui fonde son pouvoir non pas sur un humanisme réel, tel qu'elle a cherché à le publiciser lors de sa dernière démarche électorale, mais sur un nationalisme de survie, veut maîtriser les médecins, et ce, à la vue de tout le peuple québécois. Son socialisme ne tolère pas un esprit libéral d'individualisme au profit de la nation. Ce pouvoir lui est nécessaire dans sa démarche de conquête au libéralisme tant intellectuel qu'économique: la vie coûte trop cher parce que les services médicaux sont trop élevés et non pas parce que l'on a tenté de socialiser ces mêmes services. L'agneau pascal ne se lèvera pas, il se laissera sacrifier à la

M. Pierre-M. Johnson

vue de tous. Catharsis éloquente au cours de cette troisième décennie «québécoise».

Le «Minute Ottawa» ne sera-t-il pas plutôt suivi d'un «Minute monsieur le ministre Johnson»? N'entrevois-je pas une âme, une flamme rebelle à toute extinction chez ces experts de la survie, les médecins? Flamme qui, via la base même des diverses fédérations et associations médicales, prendra rapidement l'allure d'un brasier. Un hiver chaud en perspective quoi! Feu de paille, direz-vous. L'union sera éphémère et sans force politique, les médecins étant justement trop individualistes et libéraux pour se défendre efficacement. D'ailleurs le législateur tient bien les rênes et pourra rapidement, à la manière d'un pompier, refroidir toutes ces ardeurs.

Les médecins ont trop à perdre matériellement, soit dit en passant, pour oser cet affrontement. Au surplus, ils risquent de s'aliéner le peuple entier. Paroles de législateurs et qui n'ont que force de mots. L'action, elle, sera toute autre. Le matérialisme n'est pas encore seul maître à bord. Souhaitons, pour notre nation, qu'il en demeure ainsi.

Marcel-L. ÉTHIER
Omnipraticien
Longueuil

Haro sur l'éditorialiste

M. Jean-Guy Dubuc
a/s Tribune Libre
LA PRESSE
Monsieur,

En réponse à votre éditorial du 27 courant, permettez-moi quelques commentaires.

Les termes utilisés dans le titre et les premiers paragraphes de votre article sont pour le moins exagérés: injustifiable — grève — tristesse — déception — refus de soins — société malade — choquant — surprise — chahut.

Je pense qu'il convient de mettre les choses dans leurs justes perspectives. Une journée d'étude, car c'est de cela qu'il s'agit, durant laquelle les services médicaux essentiels sont assurés dans les hôpitaux, n'a pas plus d'importance que la 3e journée d'une longue fin de semaine ou un congé férié tels le 24 juin, Noël, le 1er de l'An, etc., où, à ce que je sache, les bureaux, les cliniques, les CLSC, les CSS sont pour la très grande majorité fermés à la population, sans pour cela être dénoncé en page éditoriale, étant donné la non-parution du quotidien ces jours-là.

Il n'y a rien de surprenant à choisir le Centre Paul-Sauvé comme point de ralliement. Depuis plusieurs années, les éditorialistes nous reprochent nos soi-disant revenus, privilèges de classe «marginale», etc. et exigent que nous descendions de notre «piédestal» afin de nous mettre au niveau du peuple, des humbles et des petits. Je m'excuse d'utiliser les mêmes termes que vos confrères; j'ai l'impression, ce faisant, d'entretenir l'idée de classes sociales.

Alors, il ne faudrait pas se surprendre si, à force d'être intoxiqués par ce genre de discours, les médecins soient devenus comme tout le monde: choisissant des moyens d'action utilisés abondamment à tort et à raison, depuis les dix dernières années, dans les secteurs public et parapublic, par les enseignants, les infirmières, les fonctionnaires, etc., ce qui a eu pour effet de voir leur taux horaire indexé augmenter de 11.8 à 15 pour cent en moyenne par année, sans parler des avantages sociaux et des bénéfices marginaux.

Et pourquoi pas les médecins eux?

En effet, depuis novembre 1970, la seule entente négociée, après 2 ans de négociations patientes et de contestations civilisées, fut celle de 1976, échue depuis novembre 1979 ie. 2 ans. Dès le mois de mai 1979, nous étions prêts et le sommes encore à négocier avec le ministre et nous avons eu amplement le temps de vérifier les intentions de celui-ci. Avant de nous donner des conseils, vous auriez avantage à mieux vous documenter.

«On n'était pas habitué à ces manières au temps du docteur Gérard Hamel,» dites-vous. En effet, sous sa gouverne, la F.M.O.Q. a patiemment et sans heurts réussi à négocier pour ses médecins et au bénéfice de la population et du gouvernement notamment des objectifs d'accessibilité aux soins de santé, de répartition adéquate des effectifs médicaux, d'implication du médecin dans la gestion des institutions via les garanties d'ordre professionnel et institutionnel inscrites dans notre entente et des mécanismes de contrôle des coûts par l'effet des plafonnements individuels et collectifs des revenus.

Le Dr Hamel, d'autre part, nous a bien appris que les moyens de pression à utiliser devraient être à la mesure des attaques de la partie adverse(...)

Au début des années 60, les élites dénonçaient le cléricalisme outrancier de nos dirigeants religieux et le dirigisme d'État du duplessisme. Vingt ans plus tard, nous retrouvons le même esprit clérical avec la religion péquiste et le même dirigisme d'État avec ce gouvernement qui procède par édits — décrets — lois spéciales — règlements et contrôles abusifs.

En ce sens, M. Dubuc, notre journée d'étude du 30 novembre était amplement justifiée. La population, j'en suis assuré, nous supportera car la défense de nos droits est aussi la défense de ses droits. Le moyen n'était aucunement prématuré et c'est par respect pour le peuple, nos valeurs et nos traditions que nous n'utilisons que ce moyen de contestation.

Jean VÉZINA, M.D.
Montréal

Des droits fondamentaux refusés au corps médical

Après une campagne de presse sournoise, infâme et par certaines allégations, diffamatoire à l'endroit du corps médical, le gouvernement a abattu son brelan d'as avant la négociation, soit la loi 27. Comme toujours avec ce gouvernement depuis qu'il est au pouvoir, l'enfer est toujours pavé de bonnes intentions. Qui pourrait être contre une meilleure affectation des effectifs médicaux à travers la province? Qui s'oppose à un paiement différentiel pour ceux qui sont appelés à oeuvrer en région éloignée ? Qui pourrait avoir des objections à ce que le médecin participe plus effectivement et plus activement à la gestion des établissements de santé ? La réponse est tout à fait claire, PERSONNE.

Dès lors, il faut rechercher la cause de la colère des organisations médicales ailleurs, ce qu'escamote avec une légèreté coupable, M. Jean-Guy Dubuc dans LA PRESSE du 27 novembre. La contestation vigoureuse du corps médical qui n'a rien à voir avec des élections à la tête de la FMOQ, s'organise autour de principes fondamentaux qui s'articulent sur des droits essentiels reconnus à tous dans une société démocratique, soit le droit à la négociation de son statut économique, la liberté de pratique, la liberté d'établissement, la liberté de choix d'une carrière professionnelle. Ces droits fondamentaux sont refusés clairement à la profession médicale par la loi 27 pour qui sait lire, et à cet égard cette loi est totalitaire, discriminatoire et régressive.

Elle est totalitaire parce qu'elle érige en dogme le principe d'autorité dans la solution de conflits sociaux bien avant la recherche du consensus, et sans que l'échec du consensus ait été consommé par une attitude intransigeante du corps médical. Elle est discriminatoire parce qu'elle s'applique spécifiquement à une catégorie de citoyens utilisés comme boucs émissaires d'une situation pourtant sciemment créée par la gestion irresponsable d'un gouvernement soucieux avant tout de limiter les libertés et les droits des citoyens, que de promouvoir leurs intérêts réels et par voie de conséquence, ceux du Québec. Elle est enfin régressive, car elle annule tout l'acquis positif accumulé par la société québécoise au cours des 20 dernières années en ce qui concerne les rapports entre le citoyen et l'État. Aussi lorsque l'on parle de retour au «duplessisme» il y a plus qu'une accusation rhétorique, un état de fait.

Et puisque personne dans la presse écrite ne s'est donné la peine d'exposer le problème sous ses différents aspects économiques, professionnels et sociaux en ce qui a trait particulièrement aux effets sur la santé publique, nous nous attarderons ici sur ces paramètres afin que le public puisse bien comprendre de quoi il s'agit.

C'est un fait connu dans certains milieux mus par des réflexes de classe primaire, que le salaire des médecins est devenu un élément de démagogie facile. Comme par hasard, cela a coïncidé avec l'arrivée au pouvoir, et dans la fonction publique, des idéologues et autres sociologues formés au cours des années 1960, dont la montre s'est arrêtée à mai 1968. Il est clair pour ceux qui sont sur le terrain chaque jour, que la santé des populations repose sur une activité économique qui représente plusieurs dizaines de milliards de dollars en Amérique du Nord et tout particulièrement au Canada. Sans son économie de marché, sans le dynamisme créatif au plan de la technologie, de la biochimie, de la recherche fondamentale, notre médecine n'aurait pas fait les bonds de géant dont a profité la population dans son ensemble. Ces bienfaits se mesurent non seulement par l'amélioration de la santé au plan individuel, mais aussi au plan général par l'amélioration concomitante des conditions de vie amenée par le développement économique. Celui qui conditionne directement par ses actions et son savoir au bout de la ligne ou en début de ligne, toute cette activité, c'est le médecin. De sa capacité de prescrire le meilleur médicament pour obtenir un rétablissement rapide, dépend en fin de compte l'avenir de toute une industrie. Qu'il soit courtisé, «intoxiqué» par la propagande des géants et des nains de l'industrie, cela se comprend, il est l'ordonnateur primaire et primordial. Car même si un médicament figure sur la liste de ceux qui sont agréés par le gouvernement et les assurances, il a le pouvoir, oui le POUVOIR, de l'éliminer ou de le garder sur le marché. À date, il n'a pas encore usé de ce pouvoir, et il serait souhaitable que ni le gouvernement, ni d'autres personnes mal intentionnées ne l'y forcent.

Le médecin est aussi à son niveau un chef d'entreprise, car de plus en plus, pour offrir un service plus adéquat à sa clientèle, avec une plus grande flexibilité, il a mis en commun avec d'autres collègues ses moyens matériels de travail. Dans ces cliniques de groupe ou polycliniques qui représentent des investissements en immobilisation de plusieurs dizaines et quelquefois de centaines de milliers de dollars, il emploie des personnes dans des domaines aussi variés que la technologie médicale appliquée ou le clérical. À ce titre, il est responsable de leurs salaires. De sa capacité à les payer dépend la qualité des services qu'il offre à sa clientèle. Or, il est soumis comme tous les employeurs aux lois édictées par le gouvernement, comme en particulier celle sur le salaire minimum avec son corollaire, les impôts déduits à la source. Comme tous les citoyens, il doit payer plus cher l'électricité et l'énergie qu'il utilise à des fins personnelles mais aussi professionnelles. Or, il n'échappera à personne que c'est ce gouvernement qui a décidé des hausses sans précédent de l'électricité au Québec pour garnir ses coffres. C'est ce même gouvernement qui a fixé l'augmentation des salaires. C'est lui qui est responsable des augmentations de coûts provoquées dans la papeterie, la gazoline, le mazout, les objets manufacturés et les outils, etc. . . . Le médecin est-il appelé, seul parmi les autres employeurs à absorber les coûts ? En vertu de quel droit ? En vertu de quelle obligation ou de quelle théorie économique ? Les fonctionnaires du ministère des Affaires sociales devraient apprendre à compter, même si c'est un exercice pénible pour certains membres de ce gouvernement. Il n'a échappé à personne que les taux d'intérêt sur les marges de crédit dont disposent les entreprises dans les banques ont peu diminué en ce qui concerne particulièrement les cliniques médicales, du fait même des lenteurs de la Régie de l'assurance-maladie à payer ses médecins. Le public devrait savoir que la Régie par convention ne paye généralement pas les comptes des médecins avant six semaines, et que souvent par toutes sortes de subterfuges, elle s'arrange pour ne pas les payer avant huit semaines. Certains médecins reçoivent royalement $500 ou même $200 pour 15 jours de travail quelquefois. Pour ceux qui ont déjà un peu d'avance financière, ils peuvent s'arranger, pour les autres, ils doivent financer pour les retards du gouvernement et de sa Régie. Enfin, le médecin moyen travaille 50 heures par semaine, et de tous les travailleurs, il est certainement celui qui mérite par son travail le salaire qu'il gagne, et celui-ci n'est nullement mieux rémunéré comme on voudrait le faire croire, que d'autres professionnels. Alors, il est temps que cette démagogie insensée s'arrête, ou alors qu'on prouve ces déclarations. Toute tentative visant à paupériser la profession médicale se fera en dernier ressort contre l'intérêt public, car il est peu probable que l'on puisse recruter des éléments valables de notre société dans une profession qui serait devenue le dépotoir des martyrs d'une société irresponsable.

Toutefois, au-delà du statut économique qui garantit son indépendance, il n'est pas indifférent pour le public que le médecin garde sa liberté de choix et de jugement. Le médecin est le premier et le dernier ombudsman entre le citoyen et la société sous toutes ses formes d'organisation. Que ce soit au niveau de la famille, des institutions publiques, de l'employeur, de l'État, le médecin reste par le POUVOIR que lui a délégué la population par une tradition millénaire, celui qui s'interposera, qui empêchera l'individu d'être écrasé, parce qu'il sera plus proche de lui, parce qu'il le connaît, lui et ses problèmes. Dans les disputes entre l'individu et son employeur, il pourra intervenir pour rétablir les faits et une justice. Dans les rapports entre le prisonnier et le système carcéral, il sera encore celui auquel on a recours pour améliorer son sort. Le travailleur blessé au travail et injustement traité par la Commission des accidents du travail, le trouvera encore à ses côtés, pour faire redresser les torts dont il aurait pu être la victime. Tous ceux qui ont voulu à date écarter le médecin de tous ces domaines d'intervention, ont échoué, et ils échoueront dans l'avenir, car le médecin existe tel qu'il est d'abord parce que la société le veut. Et la société, ce ne sont pas les idéologues qui voudraient rétablir une société autocratique pour satisfaire leur ego. La loi 27, en donnant au ministre et à ses fonctionnaires le droit de catégoriser, de désigner des territoires, d'édicter par décret des conditions de rémunération à défaut d'entente, et du lieu d'établissement des médecins, donne à toutes fins utiles à l'État, le droit non seulement de fixer unilatéralement les conditions de travail, mais aussi le plan de carrière et les conditions d'exercice de la profession médicale. Comme totalitarisme, on ne fait pas mieux, et si cela fait l'affaire de bien du monde, alors on leur souhaite bien du plaisir, car le retour du bâton ne les épargnera certainement pas.

Les médecins croient qu'ils sont des partenaires majeurs de l'État en ce qui concerne la sauvegarde de la santé publique, et qu'à cet effet, aucun plan valable en ce domaine ne saurait être conçu sans leur consentement et leur expertise. En fait tout plan qui leur serait imposé est voué à l'échec, car il suppose leur collaboration. Or, les médecins ne seront jamais les larbins de l'État, et les traine-savates d'un parti politique quelconque. Ils sont et resteront pour le bien de la population des professionnels que l'on «honore» pour leur service, et si aujourd'hui, certains s'offusquent hypocritement de ce qu'ils osent faire une journée d'étude, que ceux-là mêmes se rappellent qu'ils ont été les premiers à vouloir les «déprofessionnaliser» et à en faire en lieu et place de «docteurs» des «travailleurs» de la santé. Ça fait plus prolo et plus progressiste, plus trompe-l'oeil aussi. Mais nous sommes accoutumés depuis quelques lustres en notre Belle Province à ce que l'on s'enfarge dans les erreurs que d'autres ont commises avant nous, et les formules ronflantes.

Il appartiendra à la profession médicale de défendre avec vigueur les valeurs fondamentales qui sont en cause dans ce débat, et il ne fait pas de doute qu'elle aura à ses côtés les vrais démocrates i.e. ceux qui ne nourrissent aucune exclusivité à l'égard des catégories sociales ou professionnelles dans notre société. Son combat sera celui d'une société qui refuse l'arbitraire comme moyen de gouvernement, et la médiocrité comme critère de justice sociale.

A. D. FORTAS

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi : 7h à 15h)

RÉDACTION 285-7070

PROMOTION 285-7100

COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6901

ANNONCES CLASSÉES
Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h 285-7111
Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30 285-7205

GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé-Presse 285-7306
Vacances, voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

SPECIAL 20e Anniversaire

Super démonstration dans toutes les bonnes marques

Aujourd'hui, samedi et DIMANCHE

(Super spéciaux pendant les 3 jours, tant qu'il y en aura)

Les représentants de toutes ces compagnies seront sur place pour démonstration et pour des explications

Panasonic
Télécouleur 20" avec télécommande
$599

Vivitar
Objectif 70-300 mm, convertible pour monture Minolta.
$199.95

SOLIGOR
Objectif 35-70 mm zoom
$199
GRATUIT à l'achat, recevez une courroie large, très pratique pour votre caméra.

Elmo
Projecteur ELMO ST180E sonore
$389

YASHICA FX-3
avec 50 mm F2
$166

Nikon EM
avec 50 mm FI.8E
Notre prix $199
Moins rabais NIKON $20
Votre coût réel:
$179

PENTAX
À l'achat d'un ME super 35 mm SLR PENTAX, vous recevrez le flash automatique AF 160 PENTAX et son étui.
ME super avec 50 mm F2
$339

OLYMPUS OM10
avec 50 mm F1.8
$269

MINOLTA
XG-M
avec 50 mm F2
$289
SPÉCIAL Recevez en plus à l'achat un pratique sac Minolta pour vos accessoires.

et bien d'autres spéciaux non annoncés.

Les représentants des compagnies seront au magasin vendredi de 14h à 21h; samedi de 10h à 17h; dimanche de 10h à 17h

CHARGEX VISA

BOUCHARD CAMÉRA INC.

MasterCard

2949 est, rue SHERBROOKE
Centre commercial Maisonneuve

MÉTRO PRÉFONTAINE

MISES DE CÔTÉ ACCEPTÉES DURANT LA VENTE

Trudeau parle de rester en politique pour livrer une dernière guerre au PQ

■ OTTAWA — Mi-sérieux, mi-blagueur, le premier ministre M. Pierre Elliott Trudeau a laissé entendre hier qu'il pourrait demeurer en politique plus longtemps que prévu pour livrer une dernière bataille au Parti québécois si ce dernier présente des candidats aux élections fédérales.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Sur un autre sujet, M. Trudeau a déclaré qu'il n'est pas question de retarder l'envoi de la requête constitutionnelle à Londres en raison de l'appel porté par le gouvernement du Québec auprès des tribunaux pour obtenir la reconnaissance de son droit de veto. Il a expliqué que la Cour suprême a déjà statué sur cette question en précisant dans son jugement qu'il ne lui appartenait pas d'établir la mesure du consensus nécessaire à un amendement constitutionnel. «Ce n'est plus une question de droit mais une question de politique» a-t-il ajouté.

M. Trudeau a révélé qu'il entrera en communication aujourd'hui même avec le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, pour lui demander d'accélérer autant que possible l'adoption de la requête canadienne. Il a déclaré qu'il aimerait voir la constitution de retour au Canada avant Noël, mais il a reconnu que cela était à peu près impossible dans le temps.

Le premier ministre a pris plaisir dès le début de la conférence de presse à taquiner les journalistes sur les rumeurs touchant son départ possible de la vie politique, et il a sauté sur l'occasion pour relancer le PQ dès la première question à ce sujet. «On m'a dit il y a quelques semaines que le Parti séparatiste voulait présenter des candidats aux prochaines élections fédérales et j'aimerais être là pour assurer leur défaite à plate couture. C'est là une ambition noble que j'entretiendrais.» M. Trudeau a ajouté qu'il n'est pas particulièrement excité à l'idée de participer à une autre élection, mais il a conclu à la blague qu'il est difficile parfois de dire non à certaines invitations.

Cette possibilité d'une implication du PQ aux élections fédérales cause malgré tout certains soucis au premier ministre, même s'il en parle avec désinvolture. LA PRESSE a appris hier que ce n'est pas tant une élection générale que la tenue d'élections partielles au Québec qui complique les choses pour le gouvernement à ce sujet. Un membre du caucus ontarien a révélé que les possibilités d'un remaniement important du cabinet, au début de l'année, sont réduites en raison de la nécessité de se départir des services d'un ou deux ministres qui pourraient être nommés au Sénat ou à la présidence d'organismes fédéraux.

Les stratèges fédéraux craignent que le PQ ne présente des candidats de prestige dans les comtés libérés, et qu'il n'y fasse des gains importants. Ainsi, il est un fait notoire que M. Trudeau destinait son ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, à un siège du Sénat à l'occasion du prochain remaniement. Cette possibilité est maintenant moins plausible, à moins que le parti ne parvienne à trouver un candidat très fort susceptible de faire mordre la poussière au PQ.

D'autres sièges pourraient toutefois se libérer plus vite que prévu; c'est le cas de Richelieu, où le député M. Jean-Louis Leduc est absent d'Ottawa depuis le printemps dernier à cause de problèmes de santé. «Les membres du caucus du Québec ne l'admettent pas publiquement, mais certains d'entre eux sont inquiets devant la possibilité d'avoir à lutter contre des péquistes» a précisé hier le député libéral ontarien dont il est fait mention plus haut.

Un autre point semble inquiéter les libéraux fédéraux, soit la réaction des anglophones de Montréal aux restrictions apportées aux droits linguistiques au Québec dans l'article 23 de la charte des droits. Le député Warren Allmand a voté contre le projet de résolution aux Communes, en faisant valoir que les immigrants de langue anglaise arrivant au Québec n'auront pas les mêmes droits une fois la citoyenneté acquise que ceux accordés aux immigrants francophones qui s'installeront dans les autres provinces.

Un député anglophone a révélé hier qu'une fois la constitution rapatriée au pays, l'électorat du West Island sera tenté de voter conservateur en guise de protestation contre cet aspect de la charte, et aussi contre les politiques économiques des libéraux. Et comme pour donner du poids à cette affirmation, 11 députés libéraux fédéraux de Montréal qui ont des électeurs anglophones, ont publié hier soir un communiqué de presse pour affirmer que les droits de la minorité seraient amélioré avec la charte. «Les anglophones de Montréal pourraient bien nous réserver le même sort que celui fait à Robert Bourassa en 1976 contre le bill 22», a admis hier un député montréalais.

Le service Télébanque Commerce:

c'est le jour et la nuit!

Il vous est dorénavant possible d'effectuer vos opérations bancaires courantes à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, dans presque tous les cas, grâce à notre service automatisé Télébanque. Rien de plus simple: vous n'avez qu'à utiliser votre carte Visa* Commerce à bande magnétique ou votre carte Télébanque et composer votre numéro d'identification personnel. Vous pourrez ainsi régler la plupart des factures que vous payez habituellement à votre succursale, effectuer des dépôts (espèces ou chèques), virer des fonds d'un compte Télébanque à un autre, faire des retraits jusqu'à concurrence de votre limite hebdomadaire et même recevoir des avances en espèces sur votre compte Visa Commerce. Vous pouvez également faire des versements à votre compte Visa Commerce. N'hésitez pas à demander des précisions sur ce service vraiment pratique à la succursale la plus proche.

Télébanque: un moyen de faciliter encore davantage vos opérations bancaires courantes.

*Banque de Commerce: usager inscrit de cette marque

BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE

La Banque de Commerce, ça porte fruit!

GUICHETS TÉLÉBANQUE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

MONTRÉAL
Montréal (1155 ouest, boul. Dorchester)
Côte-des-Neiges & Édouard-Montpetit
Hôtel Ritz-Carlton
Pie-IX & Jean-Talon (4149 est, rue Jean-Talon)
Place Sherbrooke (Sherbrooke & Metcalfe)
Sainte-Catherine & Stanley

DOLLARD-DES-ORMEAUX
Plaza Centennial Dollard-des-Ormeaux

LONGUEUIL
**Centre d'achats Jacques-Cartier (1401, chemin Chambly)

POINTE-CLAIRE
Centre commercial Fairview

ROSEMÈRE
Les Galeries Mille-Îles

SAINT-BRUNO
1445, rue Roberval

SAINT-LAMBERT
Victoria & Churchill

SAINT-LAURENT
Centre d'achats Côte-Vertu (Côte-Vertu & Grimard)

WESTMOUNT
Sherbrooke & Victoria

**GUICHET ACCESSIBLE EN FONCTION DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE L'ÉDIFICE

LE PROJET LAURIN (2)

Pourquoi courir après le trouble?

■ **Suite de notre chronique d'hier** ... Pourquoi avoir choisi d'emblée, et, à ce qu'on sache, sans même vraiment en discuter, la formule des commissions scolaires unifiées plutôt que celle de la division linguistique?

Au moment d'aborder la réforme — nécessaire — des structures scolaires de Montréal, deux grandes options s'offraient en effet au ministre Laurin.

1— L'unification, soit la création de commissions scolaires regroupant des écoles françaises et anglaises selon la loi de la majorité: ainsi sur l'île de Montréal, ces commissions scolaires seraient à majorité anglaise dans l'ouest, et à majorité française dans le centre et l'est.

2— La division linguistique, soit la création de deux réseaux distincts, l'un anglais et l'autre français. Division plus réaliste que l'actuelle division confessionnelle, et qui implique le regroupement des anglo-catholiques et des anglo-protestants, et le retour de tout l'enseignement en français (y compris les classes d'accueil et les écoles soi-disant françaises du secteur protestant) sous juridiction francophone, ainsi que la fin de l'actuelle aberration qui permet à des commissions scolaires majoritairement anglophones d'«intégrer» les non-catholiques que la loi 101 dirige maintenant à l'école française.

• • •

Sous les gouvernements Bertrand et Bourrassa, deux projets de restructuration scolaire ont été déposés (et finalement battus tant l'opposition était forte), qui reposaient sur la première option ... laquelle, à l'époque, faisait l'affaire des nationalistes pour la raison suivante: incapables d'obtenir une loi linguistique assez forte pour empêcher l'anglicisation des immigrants et des francophones, ils comptaient sur les possibilités qu'offrait un statut majoritaire dans — disons — huit commissions scolaires sur 11, pour se donner des moyens indirects d'action. C'était, autrement dit, un pis-aller, à défaut d'une législation linguistique satisfaisante.

Sous le régime de la loi 101, cependant, la conjoncture a totalement changé. Point n'est besoin maintenant de miser sur un contrôle majoritaire à ce niveau, puisque ces problèmes qu'on tentait de régler indirectement en 1969 et en 1971 l'ont été carrément, en 1977, par la loi 101.

Hélas, le programme du Parti Québécois, à ce chapitre, date de l'époque d'«avant la loi 101», et le ministre Laurin, comme son adjoint parlementaire Gilbert Paquette, semblent tenir mordicus à suivre à la lettre le programme de leur parti. Aussi ont-ils privilégié au départ la formule des commissions scolaires unifiées, ce qui convenait sans doute aussi aux fonctionnaires du ministère, qui ont ressorti l'idée-clé des vieux projets de loi des ex-ministres Jean-Guy Cardinal et Guy St-Pierre, idée-clé qui a le mérite de s'inscrire dans une optique technocratique d'uniformisation et de s'appliquer facilement en province, mais qui hélas ne respecte ni les particularités de la métropole ni les sensibilités de ses habitants.

Soit par naïveté, soit par méconnaissance des milieux concernés, on s'imagine que des regroupements linguistiques forcés, au sein de commissions scolaires unifiées — et transformées, selon le projet Laurin, en sortes de coopératives de services et d'organismes de coordination — pourraient faciliter les échanges mutuels, favoriser l'intégration des anglophones à la collectivité québécoise, etc.

Hélas, tout regroupement, à ce stade-ci, ne peut être que prématuré et générateur de tensions et de querelles dont les minorités — c'est-à-dire les francophones dans l'ouest de l'île et les anglophones dans les autres zones — feront les frais. (D'autres, sans trop le dire, voient dans la formule des commissions scolaires unifiées le moyen d'édulcorer le contrôle qu'exerce à bon droit, dans l'esprit d'ailleurs de la loi 101, la communauté anglophone sur ses institutions scolaires. Mais rien ne prouve que tel soit l'objectif du ministre Laurin).

On a plutôt l'impression que ce dernier tente de «forcer» des consensus. Ainsi veut-il provoquer des «brassages» entre francophones et anglophones, de la même façon qu'il veut instaurer des modèles de gestion participative au niveau de l'école, entre des groupes qui sont pourtant objectivement très souvent en conflits d'intérêts (parents, enseignants, direction et élèves).

Exemple: les adolescents ont-ils vraiment envie de voir leurs parents s'occuper des «parascos»? Les enseignants ont-ils envie de discuter avec les parents des approches pédagogiques, du choix des manuels, de leurs horaires de travail? Et les parents ont-ils envie de passer leurs soirées en réunions de comités, quand ils portent déjà le poids de leur propre journée de travail?

• • •

Le modèle que le ministre veut créer risque d'entrainer, sous le couvert de la décentralisation, une centralisation accrue. Car le palier intermédiaire étant réduit au profit de l'école, le pouvoir extra-ministériel, actuellement concentré dans des commissions scolaires et des institutions comme le conseil scolaire de l'île de Montréal, se trouverait alors atomisé, réparti en des milliers d'infimes parcelles offertes d'une part au noyautage de divers groupes d'intérêts et d'autre part au rouleau-compresseur du ministère et de ses directions régionales.

Jamais une petite école élémentaire — surtout dans des milieux culturellement pauvres — n'aura les moyens de résister à ces pressions. En milieu homogène, la participation communautaire peut donner de bons résultats mais l'école laissée à ses propres ressources, avec le ministère comme seule source d'innovation, risque de manquer d'oxygène. En milieu hétérogène, l'école risque de devenir un champ de conflit ... avec le ministère comme arbitre.

• • •

On se demande d'où vient ce besoin de chambarder un domaine aussi délicat sans même que la population en ait manifesté le désir. Après les grandes réformes de la dernière décennie, les familles, au contraire, veulent un temps d'arrêt consacré à la pédagogie, et c'est un courant que plusieurs hauts fonctionnaires du ministère disent avoir senti lors des tournées du ministre Morin sur la réforme pédagogique.

Ce n'est qu'à Montréal, pour faciliter l'intégration des immigrants et accommoder un milieu de plus en plus pluraliste, que des réformes de structures s'imposent.

On se demande aussi ce qui pousserait le gouvernement à courir ainsi «après le trouble». Les groupes susceptibles de s'opposer au projet Laurin, pour une raison ou pour une autre, sont multiples. Une réforme limitée à la région montréalaise, axée sur la déconfessionnalisation des structures et sur la division linguistique, antagoniserait beaucoup moins de groupes. Le gouvernement alors n'aurait qu'un seul adversaire: les catholiques intégristes, qui, une fois dénombrés, constituent une infime minorité.

Miracle Mart

UN JOUR SEULEMENT
LE SAMEDI 5 DÉCEMBRE!

25% de RABAIS

- Le rabais de 25% sera déduit à la caisse
- Recherchez les affiches "25% de rabais"
- Aucun plan de mise de côté n'est accepté sur ces articles en solde à 25% de rabais
- Le rabais de 25% ne s'applique pas sur les articles déjà annoncés ou ceux déjà réduits

25% de RABAIS
Toutes les cafetières électriques
PHILLIPS, GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE, MELITTA, MOULINEX et PROCTOR-SILEX.

25% de RABAIS
Jeans et pantalons en velours côtelé LEE, LEVI et WRANGLER.

25% de RABAIS
Tous les verres, en boîte ou à l'unité,
Verres à "highball", "old fashioned", vin, liqueur, à breuvage, à eau.

25% de RABAIS
Toutes les bouilloires électriques
GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE, TOASTESS, MOULINEX, PROCTOR-SILEX et SUNBEAM.

25% de RABAIS
Toutes les chemises en velours
pour hommes.

25% de RABAIS
Tous les coussins et ensembles de coussins pour chaises, appuis-dos et housses pour coussins.

25% de RABAIS
Toutes les horloges-radios DEL
LLOYDS et CANDLE

25% de RABAIS
Tout équipement de hockey (patins non compris). comprenant chandails Sandow, vêtements, accessoires et bâtons COOPER, SHERWOOD, VICTORIAVILLE.

25% de RABAIS
Tous les arbres de Noël artificiels (pins écossais). Dimensions variées.

master charge

OUVERT
- Jean Talon et Pie IX
- Pont Viau (Centre commercial)
- Chomedey (Centre commercial St-Martin) (Ouvert à 9h15)

Lundi à mercredi 9 h à 18 h
Jeudi et vendredi 9 h à 21 h
Samedi 9 h à 17 h

OUVERT
- Les Galeries Lachine
- Carrefour Laval.
- Place Longueuil
- Plaza Côte des Neiges
- Châteauguay, 180 boul. d'Anjou
- Les Promenades Saint-Bruno
- Mail Champlain, Brossard
- Place Versailles, métro Radisson
- Plaza Alexis Nihon, (terminus Atwater*)
- Plaza Greenfield Park
- Place LaSalle
- Mail West Island Trans. Sortie 35

Lundi à mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi, 9h à 21h
Samedi, 9h à 17h
Lun. à mer. 9 h 30 à 18 h.; jeu., ven. 9 h 30 à 21 h. samedi 9 h à 17 h.

VISA

Meubles Pascal

A Noël, prenez vos repas dans l'élégance

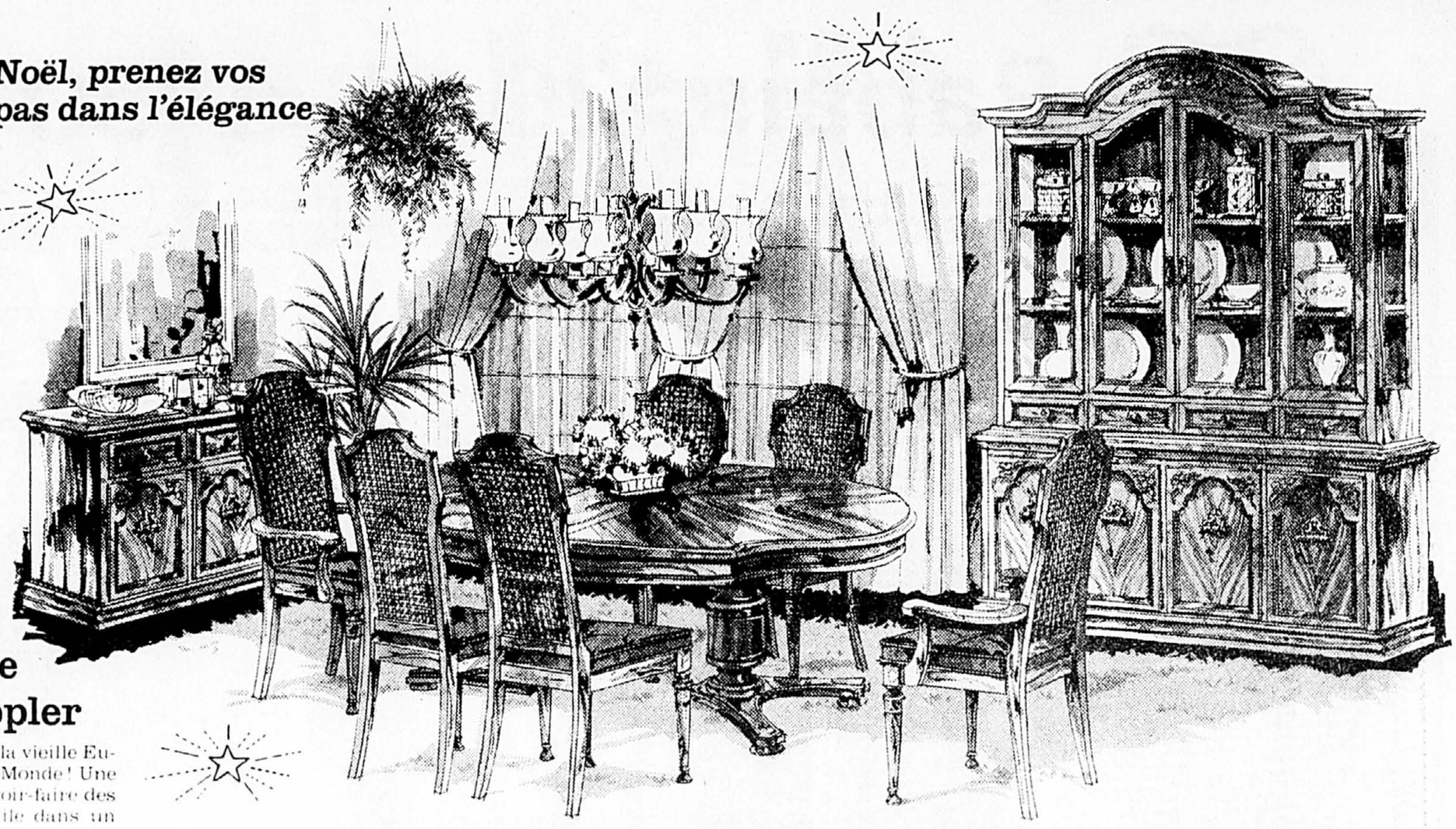

Élégant mobilier de salle à manger par Sklar-Peppler

Mobilier de salle à manger avec tout le charme de la vieille Europe... un mobilier exceptionnel pour le nouveau-Monde ! Une tradition superbe est encore rehaussée par le savoir-faire des ébénistes de Sklar-Peppler. L'influence est subtile dans un mobilier de cette qualité : panneaux délicatement sculptés sur bois massif, avec ferrures simples et de facture impeccable. L'ébénisterie de premier choix se retrouve dans la finition intérieure des meubles, d'aussi belle présentation que la finition extérieure.

Mobilier 9 pièces
Bahut, vaisselier, table, 4 chaises, 2 fauteuils

279.88

Desserte en sus **529.88**

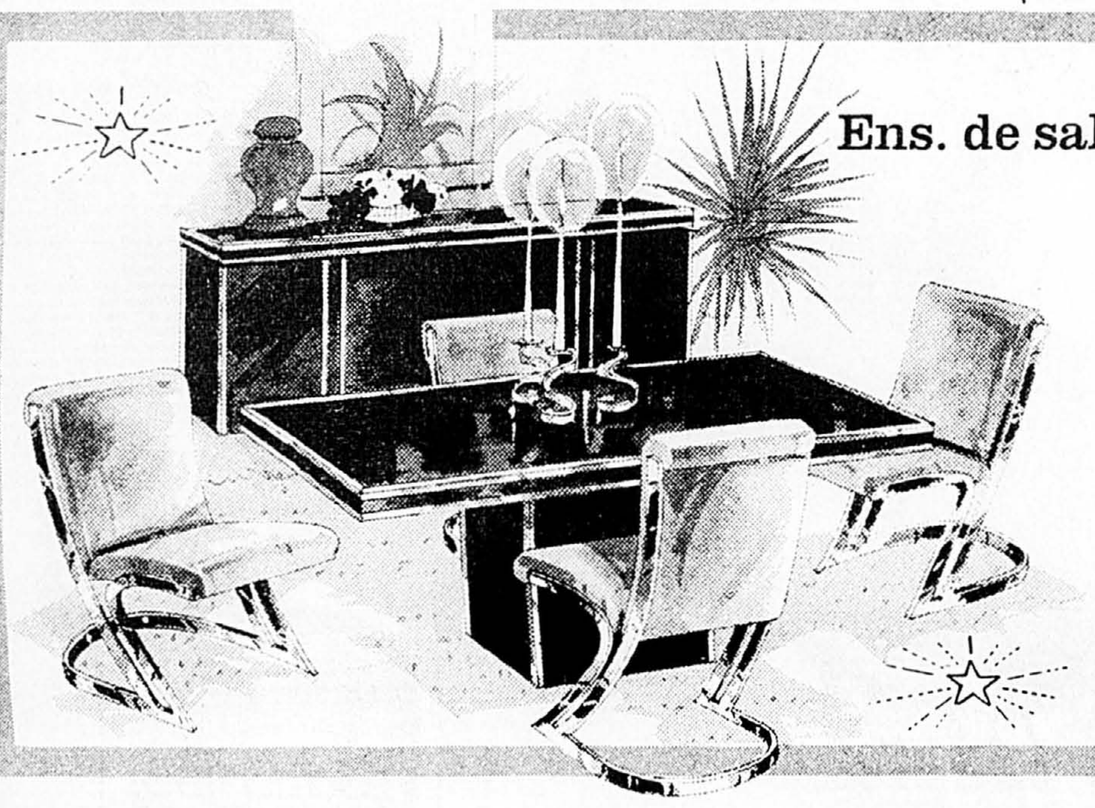

Ens. de salle à manger moderne par Delgave

La majestueuse élégance du verre laqué et du laiton rendront votre salle à manger la pièce la plus moderne et la plus remarquée de votre maison. D'inspiration européenne, cet ensemble fabriqué au Canada est disponible en noir ébène, rehaussé de laiton.

Buffet **1099.88**

Table rectangulaire **569.88**

Chaise par Bassett ..... **199.88** ch.

Comments Collection par Kaufman de Collingwood

Comments Collection est la réponse au manque d'espace. Ce mobilier de salle à manger est de type et de forme qui attire tous les regards que ce soit dans un appartement moderne ou une maison traditionnelle. Ce mobilier est confectionné avec art dans du chêne solide et contreplaqué dans un satinage chêne bruni offrant cette désinvolte si à propos dans la tendance d'aujourd'hui. De riches ferrures en cuivre, combinés avec du rotin et du verre en font un ameublement d'une rare beauté.

Cabinet à bibelot — 45 x 16 x 78 de haut **799.88**

Table 36 x 54 — 2 rallonges 16" **459.88**

Chaise — dossier en rotin et siège rembourré ..... **149.88** ch.

La méthode d'achat Pascal

«Entrepôt-salle de montre.» Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre auto dans l'emballage original ou nous vous la livrerons économiquement et rapidement.

Heures d'ouverture

Lun., mar., merc., de 10h. a.m. à 6h p.m.
Jeudi et vendredi de 10h. a.m. à 9h. p.m.
Samedi de 9 h. a.m. à 5 h. p.m.

Ens. de salle à manger par Canapar

Superbe mobilier de salle à manger 7 pièces fabriqué en beau mélange de bois dur et placages de chêne. Un riche fini rehausse les veines du bois. La table de 60" x 40" s'allonge jusqu'à 72". Un bahut de 50" se complète d'un vaisselier à tablettes de verre et est muni d'un éclairage intérieur.

Mobilier 7 pièces
Bahut, vaisselier, table ovale, 3 chaises, 1 fauteuil.

999.88

Pascal Ouest
3600 Côte Vertu - Centre d'achats Le Bazar

Pascal Est
6800 E. Jean Talon - à l'ouest des Galeries d'Anjou

Meubles Pascal

Rabais $20.98 à $50

Appareils et accessoires «Canon»

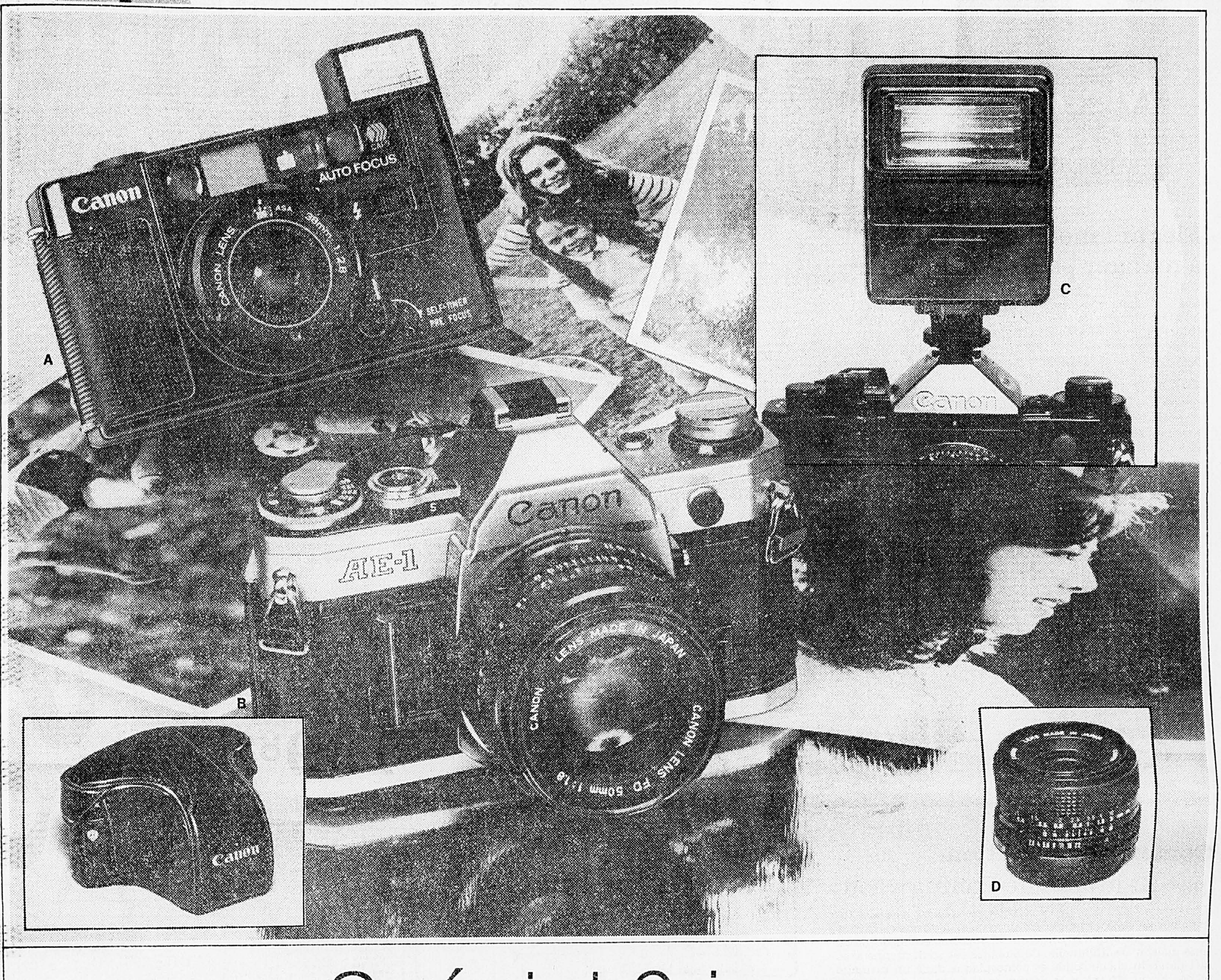

Spécial 3 jours

Prix en vigueur maintenant jusqu'au lundi 7 décembre 1981, sauf s'il y a épuisement du stock — Simpsons se réserve le droit de limiter les quantités.

Canon

Appareils-photo, flash et objectif

Rabais $30
Appareil «AF-35mm»

Prix ord. Simpsons **209.98**

179.98

A. Appareil-photo 35 mm «Sureshot» avec mise au point automatique, et flash automatique intégré.

- Exposition, avancement et rebobinage du film automatiques. Objectif 38 mm f/2.8.
- Mise au point préréglable avec minuterie à levier — délai env. 10 secondes

Rabais $50
Appareil «AE-1»

Prix ord. Simpsons **349.98**

299.98

B. Modèle électronique automatique avec indicateur d'exposition à cellule au silicium; réglage manuel.

- Objectif FD 50 mm f/1.8 et étui inclus.

Rabais 20.98
Flash «Speedlite»

Prix ord. Simpsons **109.98**

$89

C. Flash électronique «Canon», conçu pour appareil-photo «AE-1». Modèle 177A.

Rabais $30
Objectif «Canon»

Prix ord. Simpsons 159.99

129.99

D. Objectif grand angulaire FD 28 mm, f/2.8

Rayon 210, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez
842-7221 jour et nuit.

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.

AMERICAN EXPRESS

Simpsons 1 123 456 789 0

Simpsons MD

À NE PAS MANQUER! LE SAMEDI 5 DÉCEMBRE DÈS 8h30

SOLDE D'ENTREPÔT SIMPSONS

VEUILLEZ NOTER: NOUVELLE ADRESSE PERMANENTE: 4895 RUE HICKMORE VILLE ST-LAURENT

Une rue dépassée l'Entrepôt Simpsons

Samedi, de 8h30 à 16h30, lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30, jeudi de 9h30 à 21h. Redécouvrez les soldes d'entrepôt - maintenant plus importants et plus intéressants que jamais! De bons achats pour le foyer... de super achats-mode pour la famille! Plus d'espace pour faire vos achats et le même service amical et courtois. Et bien sûre, la garantie Simpsons... Satisfaction ou remboursement. Soyez au rendez-vous... demain, le samedi 5 décembre.

Quantités limitées. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite, moyennant des frais en rapport avec l'article. Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.

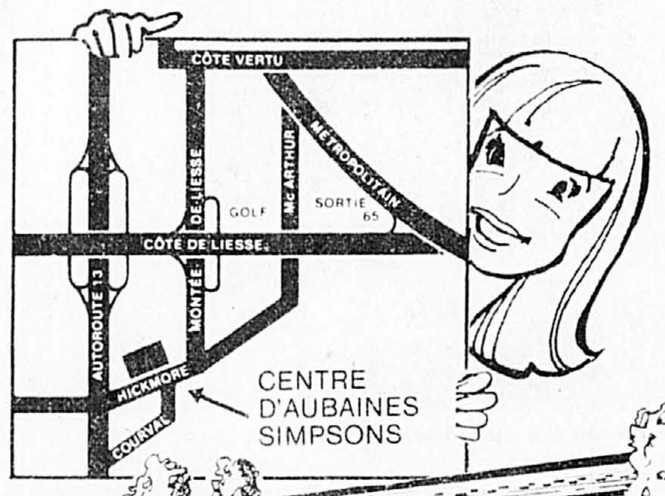

L'endroit est facile à trouver

En venant de l'est - prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse et tourner à droite sur Hickmore.
En venant de l'ouest - prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls-Royce, ½ mille à l'est de l'usine Rolls Royce, sur la route de service, tourner à droite sur Montée-de-Liesse, puis à droite sur Hickmore.
En venant du nord - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Côte-de-Liesse, prendre ensuite la route de service jusqu'à la Montée-de-Liesse, tourner à droite sur Hickmore.
En venant du sud - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Hickmore.

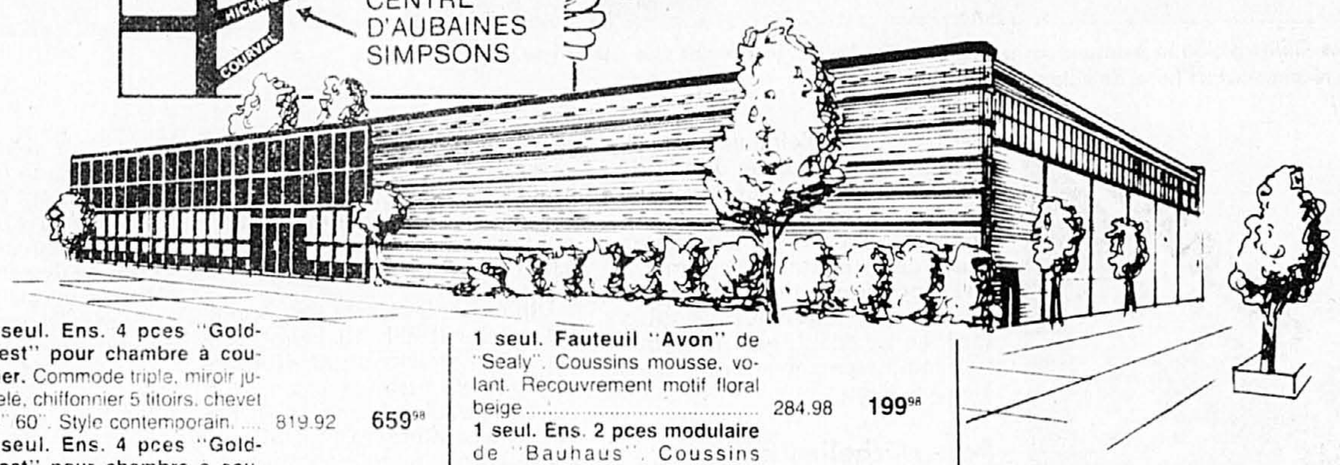

Vous trouverez des vêtements à des prix de solde pour toute la famille

Venez au Centre d'aubaines pour acheter tout ce dont votre famille a besoin, à des prix qui ne grèveront pas votre budget!
Vêtements-mode de la saison offerts à des prix imbattables! Faites vite pour un meilleur choix!

BAS PRIX! VÊTEMENTS POUR ENFANTS ET FILLETTES
La sélection comprend: pantalons, jupes et maillots-T "Buster Brown", ens. landau et sacs-douillette pour bébés, chandails et pantalons pour garçons et fillettes, vêtements d'hiver pour enfants et fillettes, tenues de nuit variées.
Prix orig. Simpsons 9.99 à 41.99 **2.99 a 21.99**
Rayons 335 et 336, entrepôt seulement.

BONS ACHATS POUR LE DIVERTISSEMENT
Modèles d'étalage et de démonstration. Tous entièrement garantis et tous en parfaite condition de fonctionnement.

TÉLÉVISEURS-COULEUR DE MARQUES RÉPUTÉES
80 seul. Modèles 14", 20" et 26" dans le groupe. Modèles d'étalage et de démonstration.
Prix orig. Simpsons 449.99 a 1199.99
349.99 a 949.99

TÉLÉVISEURS NOIR ET BLANC
30 seul. Téléviseurs portatifs 12" et 20" dans le groupe. Modèle d'étalage et de démonstration.
Prix orig. Simpsons 139.95 a 219.99
89.99 a 159.99

CHAÎNES STÉRÉO MODULAIRES
40 seul. Modèles d'étalage et de démonstration.
Prix orig. Simpsons 199.99 a 799.99
99.99 a 599.99

RADIOS
200 seul. Radios portatives, de table et radios-réveil dans le groupe. Modèles d'étalage et de démonstration.
Prix orig. Simpsons 29.99 a 199.99 **19.99 a 139.99**
Rayon 395, entrepôt seulement

CAMÉRAS ET MACHINES À ÉCRIRE
Modèles d'étalage et de démonstration.
A prix réduits pour solde rapide
Rayons 203 et 210, entrepôt seulement

Rabais 30% à 50%
Coupons de moquette et rouleaux courts.
Rayon 376, entrepôt seulement

ARTICLES DE QUINCAILLERIE
Sélection d'outils motorisés "Black and Decker" et "Skil". Quelques modèles neufs dans le groupe.
19.99 a 99.99
Solde! Pare-étincelles avec portes en verre
Prix orig. Simpsons 149.99 à 169.99 **79.99 a 89.99**
2 seul. Chasse-neige "Ariens" 7 c.v.
655.99
Solde! Coiffeuses et lavabos.
Peinture "Carrousel" et "C.I.L.". Couleurs les plus demandées. Pas de blanc. **5.99 a 9.99** gal.
Tondeuses électriques ou à essence, remises à neuf. Prix orig. Simpsons 119.99 a 419.99
89.99 a 299.99
Tronçonneuses électriques ou à essence "Homelite", remises à neuf.
Prix orig. Simpsons 74.95 à 369.95 **54.95 a 249.99**
Rayon 690, entrepôt seulement

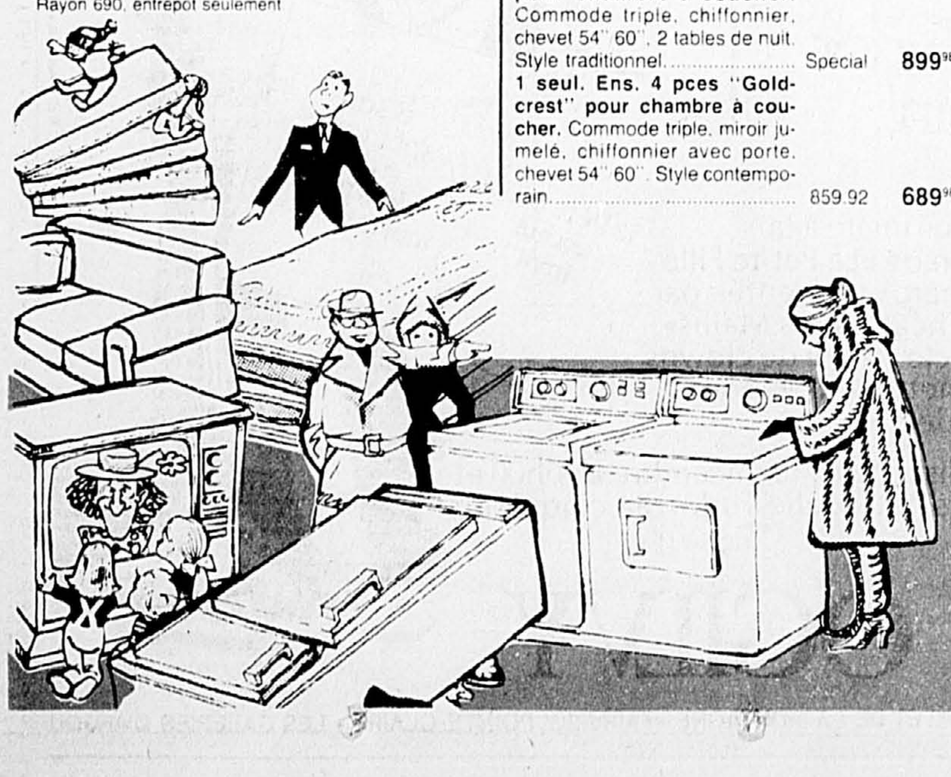

MEUBLES TECK ET D'APPOINT

	Prix orig. Simpsons	
9 seul. Table d'appui. Dessus en verre fumé	109.98	**59.98**
3 seul. Table d'appui.	179.98	**69.98**
1 seul. Table pour salle à dîner	219.98	**149.98**
2 seul. Vaisselier. Portes vitrées	299.98	**249.95**
1 seul. Table à café "Martini".	254.00	**99.98**
1 seul. Bibliothèque. Portes vitrées	415.00	**329.98**
1 seul. Miroir. Cadre en teck.	59.98	**34.36**
2 seul. Fauteuil genre baquet. Noyer	239.98	**129.98**
1 seul. Unité murale 2 pces. Unité supérieure à portes vitrées	679.98	**549.98**
4 seul. Table gigogne. Rotin.	95.00	**59.98**
1 seul. Armoire. Avec 2 portes vitrées	239.98	**179.98**
1 seul. Unité murale 2 pces. Unité supérieure à 4 portes vitrées, unité de base à 4 portes en bois	799.98	**549.99**
1 seul. Unité murale 2 pces. Unité supérieure à portes vitrées, unité de base à 3 tiroirs.	410.00	**259.98**
1 seul. Unité murale 2 pces. Unité supérieure à portes coulissantes, unité de base à 3 tiroirs.	369.96	**259.98**

ENS. DÎNETTE

	Prix orig. Simpsons	
1 seul. Ens. dînette 3 pces. Table à panneau abattant, dessus genre étal de boucher et 2 chaises	279.98	**199.98**
1 seul. Ens. dînette 5 pces. Table avec dessus blanc, 4 chaises avec cadres en chrome, recouvrement ton jaune	539.98	**379.98**
1 seul. Ens. dînette 5 pces. Table avec dessus chêne sylvestre, 4 chaises à recouvrement châtaigne	614.98	**499.98**
1 seul. Table en hêtre avec banc de coin	337.98	**219.98**
1 seul. Ens. 4 pces de coin. Table avec dessus chêne sylvestre, 2 chaises, 1 banc	379.98	**219.98**

MEUBLES POUR CHAMBRE À COUCHER

	Prix orig. Simpsons	
1 seul. Ens. 6 pces de "H.P.L." pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, chiffonnier avec porte, chevet 54" 60", 2 tables de nuit. Syle contemporain. Fini frêne naturel.	1755.00	**1199.96**
1 seul. Ens. 4 pces "Marius Ouellet" pour chambre à coucher. Commode double, miroir, chiffonnier 4 tiroirs, lit 54" à panneaux. Style provincial français. Blanc or	759.98	**399.98**
1 seul. Ens. 4 pces "Marius Ouellet" pour chambre à coucher. Commode triple, chiffonnier 4 tiroirs, lit 54" à panneaux. Style provincial français. Blanc or	839.98	**449.98**
2 seul. Ens. 4 pces "Baronet" pour chambre à coucher. Commode triple et miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 54" 60". Style provincial français. Fini bois fruitier	969.98	**569.98**
1 seul. Ens. 5 pces "Vallières" pour chambre à coucher. Commode triple, chiffonnier, chevet 54" 60", 2 tables de nuit. Style traditionnel	Special	**899.98**
1 seul. Ens. 4 pces "Goldcrest" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir jumelé, chiffonnier avec porte, chevet 54" 60". Style contemporain	859.92	**689.98**
1 seul. Ens. 4 pces "Goldcrest" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir jumelé, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 54" 60". Style contemporain	819.92	**659.98**
1 seul. Ens. 4 pces "Goldcrest" pour chambre à coucher. Commode double, miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 54" 60". Style contemporain	719.92	**579.96**
4 seul. Table de nuit assortie.	124.98	**99.98**

TABLES D'APPOINT ET UNITÉS MURALES
Vaste sélection de tables et d'unités murales de divers fournisseurs. Plusieurs modèles, la plupart de genre unique. Fins-de-séries et modèles d'étalage. Tous vendus tel quel.
Prix réduits pour solde rapide

MEUBLES POUR SALLE À DÎNER

	Prix orig. Simpsons	
2 seul. Ens. 7 pces de "H.P.L." pour salle à dîner. Table carrée avec 2 rallonges, 4 chaises, bahut et vaisselier. Style contemporain. Frêne naturel	1940.00	**1359.98**
1 seul. Ens. 7 pces "Vallières" pour salle à dîner. Table ronde avec 1 rallonge, 4 chaises. Style contemporain. Fini orme rouge.	Special	**849.98**
1 seul. Ens. 7 pces "Knechtel" pour salle à dîner. De la collection "Windsor". Table rectangulaire avec 2 rallonges, 3 chaises, 1 fauteuil, bahut et vaisselier. Fini acajou	2723.00	**2149.98**
1 seul. Ens. 9 pces "Canapar" pour salle à dîner. Table ovale avec 1 rallonge, 4 chaises, 2 fauteuils, bahut et vaisselier. Style traditionnel. Fini chêne	1994.00	**1699.98**
1 seul. Ens. 5 pces "Bogdon & Gross" pour salle à dîner. Table rectangulaire avec 2 rallonges, 4 chaises. Fini noyer	850.00	**659.98**

MEUBLES STYLE COLONIAL

	Prix orig. Simpsons	
1 seul. Ens. 7 pces "Bodgon & Gross" pour salle à dîner. Table piedestal avec 2 rallonges, 3 chaises, 1 fauteuil, bahut et vaisselier	Special	**1349.98**
1 seul. Ens. 7 pces "Yu-Go" pour salle à dîner. Table piedestal ronde avec 2 rallonges, 4 fauteuils capitaine, bahut et vaisselier. Fini érable	1463.00	**1099.98**
1 seul. Ens. dînette 3 pces "Marius Ouellet". Table à panneau abattant, 2 chaises. Fini érable	364.98	**239.98**
1 seul. Ens. dînette 3 pces "Yu-Go". Table à panneau abattant, 2 chaises. Fini érable	339.00	**219.98**
2 seul. Canapé et fauteuil "National Woodcraft". Dossier et siège à coussins amovibles. Cadres fini érable. Recouvrement motif écossais brun	599.98	**359.98**

MEUBLES POUR VIVOIR

	Prix orig. Simpsons	
1 seul. Canapé et fauteuil "Citation". Dossier à coussins semi-tenants. Volant. Recouvrement matelassé, motif floral	799.98	**699.96**
1 seul. Canapé-lit et fauteuil "Capri" de "Sealy". Dossier à coussins semi-tenants. Coussins mousse. Recouvrement velours "Orlon" acrylique ton or	749.98	**599.98**
1 seul. Canapé-lit "Sutton Place" de "Sealy". Coussins mousse, matelas avec ressorts. Recouvrement matelassé, motif floral. **Tel quel**	749.98	**599.98**
1 seul. Fauteuil "Avon" de "Sealy". Coussins mousse, volant. Recouvrement motif floral beige	284.98	**199.98**
1 seul. Ens. 2 pces modulaire de "Bauhaus". Coussins mousse. Recouvrement aspect velours couleur huître	699.98	**549.98**
1 seul. Canapé-lit de "Berkline". Coussins mousse, volant. Motif blanc sur fond marine	699.98	**599.98**
2 seul. Causeuses "Avon" de "Sealy". Coussins mousse, volant. Recouvrement motif floral beige	399.98	**229.98**

RABAIS 50% MATELAS ET SOMMIERS
Marques réputées telles que "Beauty Rest" et "Posturepedic" dans le groupe. Quelques-uns légèrement défraîchis, mais tous neufs. Formats 3'3" et Queen seulement.
Rayon 401, entrepôt seulement.

MEUBLES JUVÉNILES
Sélection de chaises hautes, commodes, matelas et ensembles à baldaquin.
Prix orig. Simpsons $57 à $250 **39.99 a 174.99**
Rayon 473, entrepôt seulement

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS
Modèles usagés, d'étalage et de démonstration. Tous en parfaite condition de fonctionnement.
30 seul. Cuisinière "Beaumark"
Prix orig. Simpsons 509.95 a 1059.95
424.95 a 879.95
70 seul. Réfrigérateur "Beaumark"
Prix orig. Simpsons 279.95 a 999.95
239.95 a 849.95
20 seul. Lave-vaisselle "Beaumark"
Prix orig. Simpsons 479.95 a 629.95
384.95 a 514.95
10 seul. Four à micro-ondes "Beaumark"
Prix orig. Simpsons 669.95 a 1019.95
504.95 a 699.95
40 seul. Machine à laver "Beaumark"
Prix ord. Simpsons 349.95 a 649.95
109.95 a 529.95
Rayon 430, entrepôt seulement

ASPIRATEURS

	Prix orig. Simpsons	
2 seul. "Beaumark" avec "Electrobrosse", 98100	169.99	**129.99**
1 seul. "Beaumark" avec "Electrobrosse", 98400	319.99	**259.99**
2 seul. Aspirateur traîneau "Beaumark", 97300	159.99	**119.99**
2 seul. Aspirateur traîneau "Beaumark", 97400	219.99	**179.99**
1 seul. Balai électrique "Beaumark", 99010	74.99	**49.99**
2 seul. Balai électrique "Beaumark", 99030	109.99	**79.99**
5 seul. Aspirateur-balai "Beaumark", 99002	169.99	**129.99**
5 seul. Aspirateur-balai "Beaumark", 99004	289.99	**219.99**

Rayon 371, entrepôt seulement

ARTICLES DE SPORT
20 seul. Cycle-exerciseurs.
Prix ord. Simpsons 129.98 **89.99**
20 seul. Bicyclettes.
A prix réduits pour solde rapide.
10 seul. Tentes.
A prix réduits pour solde rapide.
30 seul. Bâtons de hockey "Canadien".
½ PRIX
30 seul. Chandails de ski.
Prix ord. Simpsons 19.99 **15.99**
30 seul. Salopettes.
9.99
Rayon 469, entrepôt seulement

Rabais 14.98
VESTES DE SKI POUR GARÇONS

Prix ord. Simpsons 39.98 **$25**

Confection et doublure 100% nylon, coussinage polyester. Col haut, boutons-pression devant, glissière intérieure pleine longueur. 2 poches, rabats protecteurs. Bande de taille et poignets tricot. Bleu moyen. Tailles 8 à 16 ans.
Rayon 269, entrepôt seulement

Bas prix!
MANTEAUX POLYESTER MATELASSÉ POUR DAMES

Prix Simpsons
39.99

Modèle à devant croisé avec col cranté, ceinture à nouer et poches fendues. Cerise, bois de rose, mûre ou fuchsia. Tailles moyennes 10 à 20; demi-tailles 14½ à 24½
Rayon 301, entrepôt seulement

Simpsons MD

Plusieurs autres articles non énumérés à prix réduits.

Pour achat en personne seulement

Étant donné l'envergure du solde d'entrepôt Simpsons qui aura lieu le samedi 5 décembre,
l'entrepôt Simpsons situé au 4895, rue Hickmore à Ville St-Laurent

SERA FERMÉ AUJOURD'HUI,

LE VENDREDI 4 DÉCEMBRE 1981